ROCHETTE

NOTES SUR LA CÔTE NORD DU BAS ST-LAURENT ET LE LABRADOR CANADIEN

NOTES SUR LA CÔTE NORD
DU BAS SAINT-LAURENT ET
LE LABRADOR CANADIEN

— Février 1927 —

NOTES SUR LA CÔTE NORD
DU BAS SAINT-LAURENT

ET

LE LABRADOR CANADIEN

Par EDGAR ROCHETTE
Avocat et Conseil du Roi



QUÉBEC
Imprimerie *Le Soleil* (limitée)

1926

AVANT-PROPOS

Pendant les mois de juillet et août 1926, j'eus l'heureuse fortune de parcourir la plus grande partie de la Côte Nord du Bas Saint-Laurent.

C'est le 21 juillet que je m'embarquai à bord du coquet petit vapeur, le "SS Nayarit", de la compagnie Clarke Steamship Co., Ltd., par un des plus beaux matins de l'été.

Le voyage sur notre beau fleuve fut enchanteur. Le capitaine Joseph Boucher, qui commande le "SS Nayarit", est le plus intéressant des capitaines: ce vieux loup de mer connaît sa côte par cœur; communicatif, à ses heures seulement, il vous ouvre des horizons insoupçonnés lorsqu'il veut bien vous faire part, à sa façon laconique, de sa vaste expérience maritime. L'équipage du navire est des plus complaisants et ne contribue pas peu à l'agrément du voyage.

Ce fut avec regret que je dus quitter le navire et descendre à Natashquan, à 525 milles de Québec, pour remonter ensuite le fleuve, sur une petite embarcation, et arrêter un peu à chaque hameau ou poste.

Au cours de cette excursion, tout en ne perdant pas de vue la mission spéciale qui m'avait été confiée par

le gouvernement de la province de Québec, j'ai fait largement connaissance des gens et choses de la côte, et j'ai soigneusement noté mes observations.

Tout ce que j'y ai vu m'a semblé si nouveau, si intéressant, que j'ai cru faire œuvre utile en rédigeant ces quelques notes. Je dirai un mot de tout: aspect général de la région, caractère, langage, mœurs de la population, ses besoins, les ressources, etc. L'exactitude sera mon principal souci; j'aurais bien voulu donner à ces quelques pages une forme littéraire plus attrayante, mais cela me fut impossible. J'avertis donc le lecteur de ne pas chercher ici de la littérature, car ce serait peine perdue.

Pendant mes rares loisirs, j'ai simplement ordonné les notes prises ici et là pendant le voyage, à la hâte, le tout disséminé dans une bonne douzaine de cahiers, et j'ai alors dicté la plupart des chapitres qui vont suivre, sans même avoir ensuite l'opportunité de corriger, polir, remettre sur le métier, suivant les sages conseils du vieux Boileau.

Je serai satisfait si, en publiant ce volume, j'ai pu rendre quelques services au gouvernement de ma province, aux compagnies importantes déjà fixées sur la côte, et aux braves Canadiens que j'ai connus là-bas.

Pour faire une étude générale de la Côte Nord, à tous points de vue, je crois utile de la partager en *trois zones* distinctes: la première, de Tadousac à Betsiamis, la seconde, de Betsiamis à Sept-Iles, et la

troisième de Sept-Iles à l'extrémité Est, c'est-à-dire aux limites du Labrador canadien à Blanc-Sablon.

L'agriculture est l'industrie dominante de la première zone; l'exploitation forestière et les pêcheries n'y sont pas négligées, mais l'agriculture est l'occupation du plus grand nombre et fournit la majeure partie des revenus.

Dans la deuxième zone, celle de Betsiamis à Sept-Iles, c'est l'industrie forestière qui domine, et l'on pourrait appeler cette partie la région industrielle de la côte Nord; il y a bien dans cette partie également un peu de culture; un grand nombre de personnes s'y livrent à la pêche et à la chasse, mais, en fin de compte, c'est l'industrie forestière qui y domine.

Dans la troisième zone, de Sept-Iles à Blanc-Sablon, nous ne rencontrons que des pêcheurs et des chasseurs de profession. La chasse et la pêche sont les seules occupations et partant les seules sources de revenu. La forêt y est encore vierge, et les énormes pouvoirs d'eau qui s'y trouvent sont encore inexploités. Par contre, la culture y est nulle, sauf la maraîchère.

Ces divisions nous aideront considérablement pour l'exposé de notre sujet.

Avant de l'aborder, je tiens à remercier sincèrement tous ceux qui m'ont aidé dans la préparation de ce travail. Je remercie d'abord Sa Grandeur monseigneur J.-M. Leventoux et tous les révérends pères Eudistes de la côte, qui ont bien voulu me recevoir, et me donner toutes sortes de renseignements très

précieux. Merci également à tous mes amis de là-bas qui m'ont toujours offert la plus généreuse hospitalité et qui m'ont fourni la plupart des informations contenues dans les pages qui vont suivre. Je suis aussi spécialement reconnaissant à monsieur Xavier Chouinard, rédacteur du Bulletin de la Société de Géographie de Québec, qui a consenti à me communiquer les notes inédites si intéressantes de feu monsieur Eugène Rouillard, son beau-père. Je ne veux pas oublier non plus MM. Joseph Blais, Télesphore Blais et J.-Aug. Galibois, trois vétérans de la côte, qui ont gracieusement accepté de lire mes notes et de me faire des suggestions très utiles. Je remercie enfin monsieur Wilfrid Clarke, de la Clarke Steamship Co., Ltd., qui a daigné me faire part de statistiques précieuses concernant la partie inférieure de la côte. A tous un bien cordial merci! Je ne me fais pas illusion et je crois bien avoir commis encore des erreurs; je prie le lecteur de me les pardonner, l'assurant de ma bonne foi la plus entière.

Québec, novembre 1926.

EDGAR ROCHETTE,

Avocat.

P. S.—Voir à la fin du présent volume une lettre de monsieur le capitaine Arthur A. Schmon, gérant général de Ontario Paper Co., Limited, au sujet de certaines précisions et corrections importantes relativement à la question des chemins, au nouveau village appelé Chute-des-Outards, Shelter Bay, etc.—E. R.

CHAPITRES

NOTES SUR LA CÔTE NORD
DU BAS SAINT-LAURENT
ET
LE LABRADOR CANADIEN

CHAPITRE PREMIER

I—DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE—DISTANCES—POPULATION —CONDITIONS D'EXISTENCE—GENS—CHOSES ET RESSOURCES GÉNÉRALES

On entend généralement par "Côte Nord du Saint-Laurent" cette vaste étendue de terres et de côtes comprise entre l'embouchure du Saguenay et Blanc-Sablon, la limite Est de la province.

On divise la côte en deux parties: la Côte Nord proprement dite, qui va de Tadoussac à Natashquan, et la Côte labradorienne, de ce dernier endroit à la frontière orientale.

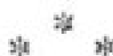
Notre Côte Nord est absolument montagneuse. C'est la longue chaîne de nos majestueuses Laurentides, qui, dans leur course avantureuse, poursuivent le fleuve jusqu'au golfe, s'en écartent parfois, mais le surplombent le plus souvent.

Depuis Portneuf jusqu'à Blanc-Sablon, elles serrent le fleuve de près, en constituent pour ainsi dire

la rive, s'élevant fréquemment à une grande altitude sur tout le parcours, mais s'affaissant considérablement depuis Natashquan jusqu'à l'extrémité de leur chaîne.

Sur toute cette partie basse de la côte, nos Laurentides se montrent avec une désinvolture farouche; là, elles apparaissent dans toute leur grandeur inculte et sauvage.

Parvenus cependant à Portneuf, elles s'éloignent beaucoup plus du fleuve jusqu'à Tadoussac; elles se dispersent quelque peu, mais inégalement, et y forment des plaines très fertiles d'une étendue plus ou moins grande.



Le sol varie beaucoup. De Tadoussac à Sept-Iles, on trouve partout de la bonne terre surtout jusqu'à Portneuf. Dans cette dernière partie, on rencontre même quelques-uns des meilleurs pâturages qu'il y ait en Amérique.

Plus bas cependant, la terre arable se fait rare; mais on y trouve partout, sinon de l'argile, du moins des épaisses couches d'humus formé de détritus de matières végétales, qui, avec de l'engrais, offrent un sol propice au jardinage et à la culture potagère. Et les engrais y sont inépuisables parce qu'on y utilise les herbes marines, les varechs ou les déchets de poisson.

Ailleurs la côte est rocheuse et fait saillie, en plusieurs endroits, jusqu'au fleuve, entrecoupée de plages sablonneuses. On trouve en très grande quantité du sable noir ferrugineux. Ce sable pourrait être une source inépuisable de minerai de fer sous forme de sable magnétique.

Partout sur la côte, les roches semblent fortement minéralisées. On y voit souvent des mouches d'oxidule magnétique et de pyrite. On y rencontre çà et là des montagnes de quartz blanc.

De la Pointe-des-Monts à Blanc-Sablon, toute la formation appartient au système cristallin. On voit ici et là des bandes de calcaire silurien et souvent des pierres de dimensions énormes et d'une couleur tellement belle, variée et brillante que l'on devrait pouvoir en faire des pierres ornementales de haute valeur.

Bref, la Côte Nord, complètement ignorée des prospecteurs, semble riche en minerais de toute sorte, et, quand on aura mis à jour les vastes richesses minières de la région de Rouyn, la Côte du Saint-Laurent deviendra certes le point de mire de nos chercheurs d'or, d'argent et de cuivre.



La côte, jusqu'à Natashquan, est bien boisée généralement jusqu'à fleuve, mais depuis Natashquan jusqu'à Blanc-Sablon, la végétation se fait rare sur la rive et même en certains endroits on n'aperçoit du fleuve que rochers abrupts et dénudés. Cependant, il suffirait le plus souvent de voyager quelques milles à l'intérieur des terres pour trouver là une végétation luxuriante, de belles forêts vierges qui s'étendent jusque dans l'extrême nord.

Les essences forestières y sont variées; mais les principales sont : l'épinette blanche et l'épinette noire. Ces bois sont de bonne qualité et atteignent d'assez grandes dimensions surtout jusqu'à Havre-Saint-Pierre.

L'on rencontre aussi le bouleau, le tremble, le sapin, mais l'érable, le merisier et l'orme y sont à peu près inconnus.

Le bois de chauffage est partout abondant et à proximité des établissements. Sur lacôte la bradorienne, que l'on croirait à première vue de la plus extrême pauvreté en fait de bois, on trouve partout les éléments nécessaires au chauffage et souvent des bois de charpente suffisants aux besoins de la construction.

* * *

Au point de vue administratif, la Côte Nord est divisée en cantons; on en compte, je crois, soixante et un, dont la plupart portent des noms historiques. Certaines municipalités de la côte ont aujourd'hui une organisation parfaite; nous les noterons au passage quand nous ferons le voyage de poste en poste.

* * *

Tous les groupements de la Côte Nord sont reliés par le service de télégraphe du gouvernement fédéral. C'est en 1889 que le premier message télégraphique fut échangé entre Pointe-aux-Esquimaux et Québec.

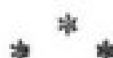
Il y a un Bureau de télégraphe à chaque établissement; on peut s'y servir du télégraphe gratuitement pour certaines relations de familles.

Inutile de dire que cette ligne télégraphique rend des services incalculables, tant au point de vue social qu'aux points de vue commercial, industriel et maritime.

* * *

Jadis, la côte labradorienne bénéficiait d'un service de transport fluvial dont on regrette particulièrement la discontinuation.

Jusqu'à il y a environ huit ans, le gouvernement subventionnait un propriétaire de goélette pour transporter passagers, marchandises et la poste de Gaspé-Bassin à Natashquan, avec escales à l'Ile d'Anticosti, Rivière au Tonnerre et Havre-Saint-Pierre. C'était là un moyen facile, expéditif, économique pour voyager d'une côte à l'autre. Ce service avait duré au-delà de quarante ans, et l'on comprend bien les avantages énormes qu'il procurait à tous. Nous croyons qu'il devrait être rétabli. Cela faciliterait encore l'approvisionnement de cette région et donnerait, certes, un essor considérable au commerce du poisson frais.



D'après l'opinion communément accréditée le climat de la Côte Nord passe pour être très rude et l'on prend en pitié les habitants de ce pays inconnu et inhospitalier.

Il n'en est rien, et je me suis rendu compte que le climat de la côte est aussi clément que celui de la région de Québec. Les gelées d'automne et la neige y sont quelquefois plus précoces qu'à Québec; la neige et la glace s'attarderont quelques printemps, mais en général l'hiver de la côte n'est guère plus rigoureux ni plus long que le nôtre.

On peut dire cependant que l'automne y est la saison la plus désagréable; et cela est dû aux temps nuageux et humides d'octobre et novembre. Il faut ajouter que les grandes mers d'automne sont souvent

terribles et que les vents y soufflent parfois avec une violence inouie.

Mais quand l'hiver est une fois arrivé pour de bon et a jeté sur la région l'éclatante robe blanche, on y jouit d'une température agréable, sèche et très hygiénique. Le froid n'y est guère plus vif que dans nos montagnes, près de Québec.

* * *

La Côte Nord, jusqu'à ces dernières années, était relativement peu habitée si l'on tient compte de l'étendue de ce territoire. Mais maintenant que l'on a pris connaissance des richesses immenses de cette région, vaste comme une province, que l'on a constaté que ses riches forêts s'étendent à perte de vue, une poussée considérable a entraîné de ce côté des compagnies puissantes et à leur suite une main-d'œuvre plus abondante. Ce courant s'accentuera davantage et très prochainement, l'industrie naissante grandira, les pouvoirs d'eau géants du Nord seront enfin domptés, et nous verrons sur cette côte, jadis si oubliée et si négligée, une prospérité extraordinaire, une vie industrielle intense qui en feront peut-être, dans un avenir rapproché, l'une des régions les plus riches de notre pays.

La population de la côte est à tous points de vue très intéressante, et je ne vois pas en quoi elle est inférieure à nos gens des autres parties du pays.

Avec quel plaisir on rencontre là, dans cette extrémité du Canada, des frères ignorés, dignes de nous tous, qui ont conservé mieux que nous les mœurs simples et les vertus patriarcales de nos pères, et qui

contribuent à maintenir intactes les traditions nationales dans notre patrimoine commun.

La côte est aussi française que les autres régions de la province de Québec, et la population se compose de Canadiens français et d'Acadiens qui y entrent bien pour une bonne moitié.

La langue que l'on y parle est du pur français et souvent la prononciation y est plus parfaite qu'ici; en certains milieux, on remarque un accent qui rappelle beaucoup celui des méridionaux de France, mais ces particularités de langage, dues à la prononciation acadienne, sont assez pittoresques et se modifient rapidement. Avec la diffusion de l'instruction, on viendra à parler sur la côte une langue plus correcte que la nôtre, parce qu'elle n'est pas affectée encore par l'anglicisme.

Le peuple de la côte est très religieux et partant très moral. Point n'est besoin de serrures ni de verrous à cause de l'honnêteté de chacun.

L'hospitalité est proverbiale, et le voyageur est reçu avec le plus grand plaisir. Partout règnent la sobriété et la frugalité, mais les gens y vivent avec beaucoup de confort, souvent même avec aisance.

L'aspect extérieur des maisons ne paraît pas toujours élégant mais si vous pénétrez en dedans vous y trouverez invariablement des gens heureux, un intérieur propre et bien aménagé, et de ces bons lits de duvets de gibier bien particuliers à la côte.

A cause des conditions spéciales du pays, il n'est pas étonnant d'y voir peu d'animaux domestiques. De Tadoussac à Portneuf cependant existent de beaux troupeaux de toute sorte, comme partout ailleurs en notre province.

De Betsiamis à Sept-Iles, il y a encore chevaux,

vaches, moutons, poules; mais déjà leur nombre a décru. Passé Sept-Iles, on rencontre quelques vaches et des poules, mais ni chevaux ni moutons. La race canine y est cependant partout abondamment représentée.

Depuis Havre Saint-Pierre, chaque famille possède de cinq à dix et même plus de ces vaillants coursiers appelés chiens esquimaux que l'on utilise pour les voyages d'hiver en cométique.

Le chien du Labrador ressemble au loup; d'aspect féroce, il est généralement d'humeur très douce et se laisse caresser. Solidement attachés pendant l'été, soignés maigrement une petite fois par jour, ces chiens n'aboient pas, mais ils hurlent et de façon terrible. Ils se relèvent les uns les autres, se répondent groupe par groupe, s'interpellent par des gémissements lugubres poussés sur tous les tons, et font un vacarme infernal capable de tenir toute une ville en éveil la nuit entière. Malheur à qui n'est pas encore habitué à cette musique labradorienne!

Pour se débarrasser de ces animaux fort incommodes, il serait bien désirable d'acclimater chez nous le renne de Laponie ou de Norvège. Ces bêtes rendraient d'inappréciables services aux pêcheurs de la côte. L'entretien du renne est peu dispendieux parce qu'il se nourrit de mousse et de lichens; sa chair et son lait sont de première qualité, et, en plus, il peut servir très avantageusement de bête de somme. On dit qu'un renne ordinaire peut parcourir en une journée facilement cent milles et traîner une charge de plus de deux cents livres.

Le gouvernement fédéral a placé sur l'Ile d'Anticosti en 1923 un troupeau de rennes, à titre d'expérience. Désireux de rendre service à la Côte Nord,

ainsi privés d'animaux domestiques, monsieur le Sénateur Menier, alors propriétaire d'Anticosti, avait accueilli avec plaisir ces rennes qui se sont fort bien acclimatés. Monsieur Menier ne voulait pas s'en tenir là, il projetait d'introduire ensuite le buffalo, le bœuf musqué et la chèvre de montagnes. Après avoir prouvé que ces animaux précieux pourraient vivre bien au pays, le roi d'Anticosti se proposait d'en distribuer un peu partout sur notre côte, si anormalement pauvre en gros gibiers.

J'espère que les gouvernements fédéral et provincial continueront ces expériences destinées à rendre de si grands services aux habitants de cette région. Alors, dans un avenir plus ou moins éloigné, le renne remplacera le maussade chien esquimau, et l'on pourra trouver en abondance, dans les forêts du Nord, à part des animaux à fourrure, le bœuf musqué, le buffalo, la chèvre de montagnes et aussi l'orignal et le caribou qui ont diminué considérablement pendant ces dernières années.

Il ne faut cependant pas trop calomnier le chien du Labrador. Malgré son aspect féroce et sa musique infernale, malgré sa cruauté pour poules et moutons et sa devise "le gros mange le petit", il faut cependant lui donner justice et dire qu'il a rendu et rend encore des services incalculables. Il procure depuis des temps immémoriaux le seul mode de locomotion d'hiver à travers les neiges de ces centaines de milles de côtes abruptes, et on raconte que maints voyageurs ont échappé à une mort certaine en se laissant guider par l'instinct de cet animal que l'on a toujours appelé l'ami de l'homme.

On m'a donné pour strictement vraie l'anecdote suivante à propos d'une expérience d'un des plus vieux postillons de la côte, David Marois.

On sait que la poste de Sa Majesté ne circule pas par enchantement sur la côte, en hiver. Et c'est heureux pour les "amoureux" qu'ils aient au moins la facilité de correspondre par télégraphe, car une lettre prend en moyenne un mois pour parvenir à son destinataire.

La malle est d'abord transportée de Québec à la Malbaie par chemin de fer; de là, on la rend à Betsiamis en voiture avec chevaux; de Betsiamis à la Pointe des Monts, elle est transportée en canots; de là, elle est distribuée à tous les autres endroits de la côte en cométique, un traîneau attelé de six à sept chiens. Un postillon doit souvent ainsi parcourir jusqu'à cent milles et la quantité de matières postales l'obligent d'avoir jusqu'à huit, dix et même quinze cométiques.

Le plus souvent il n'y a pas de chemin et il faut se lancer à l'aventure dans les montagnes, les rivières, ou même sur la glace des baies de pointe en pointe. Parfois, c'est le chien de file qui a pour mission d'adopter la route qu'il croit par instinct la plus sûre.

Un bon chien de file, *un leader*, comme on l'apelle, est très précieux. On raconte donc que David Marois descendait comme d'habitude en avant de son cométique par une belle journée. Son meilleur leader "Castor" était attelé en avant. Parvenu au bout d'une pointe, voici que Castor s'arrête tout-à-coup et commence à hurler. "Qu'est-ce qu'il y a, Castor?" dit Marois. Il y avait là deux routes possibles: une sur la glace à travers la baie ou bien le chemin de la grève, ce qui augmentait la distance de neuf milles.

Marois comprit que "Castor" avait quelques soupçons qu'il ne devinait pas vu la température idéale qu'il faisait alors, mais confiant en la sagesse de son "Castor", il alla se placer en arrière de son cométique

et commanda alors à "Castor" d'avancer. Le chien, qui était déjà fatigué par une course de cinquante milles n'hésita plus et il s'élança sur le chemin de la grève bien qu'il fut le plus dur et le plus long.

Marois d'abord intrigué bénit bien vite la sagesse de son "Castor", car deux heures étant à peine écoulées qu'une tempête s'élevait au large, et que des vagues énormes s'engouffraient dans la baie, cassant et broyant la glace pourtant si solide et avec grand fracas. Le cométique n'était encore qu'au fond de la baie et le brave postillon, préservé d'une mort certaine, dut une fois de plus sa vie à l'instinct de son brave "Castor".

* * *

Les intérêts religieux de cette population sont confiés maintenant pour la plus grande partie aux Révérends Pères Eudistes. On ne saurait trop louer le zèle héroïque de ces missionnaires qui ont déjà tant fait pour la côte. Ils assurent le maintien de la foi et des bonnes mœurs dans une population qui, si elle est souvent privée des jouissances matérielles de ce monde, obtient en partage d'abondantes joies spirituelles. En effet, on remarque partout une foi ardente, on se montre zélé pour la construction et réparation des églises, on suit avec grande piété tous les offices religieux et l'on parcourt souvent pour cela des distances incroyables.

De plus, le missionnaire de la côte apporte à cette population non seulement les secours religieux, mais même tous les services nécessaires au point de vue matériel. Il y est le confident et le conseiller de tous, se faisant tour à tour avocat, médecin, notaire, car

les professions libérales ne souffrent pas encore là d'encombrement! Le missionnaire est aussi bien souvent le plus précieux trait d'union entre cette population et les pouvoirs publics.

Il n'en fut pas toujours ainsi. Autrefois, les habitants de la côte étaient à peu près privés de tous secours religieux. Depuis 1845, les autorités ecclésiastiques ont fait des efforts inouïs pour pourvoir au salut des âmes de cette région. On y a envoyé d'abord des prêtres séculiers et réguliers, qui ont écrit là-bas, par leurs œuvres difficiles et leur infatigable dévouement, l'une des pages les plus émouvantes de notre histoire religieuse.

Les Pères Oblats vinrent se fixer aux Escoumins en 1845 et y construisirent la première église. Vers 1850 ils s'établirent aux Ilets Jérémie et de là à plusieurs endroits sur la côte, à Betsiamis, Sept-Iles, Pointe-aux-Esquimaux et Natashquan.

Conjointement avec quelques prêtres séculiers missionnaires, ils firent preuve d'un zèle et d'un dévouement vraiment héroïque, parcoururent toute la côte, malgré les privations et les rigueurs du climat, pour donner aux blancs comme aux sauvages les secours de la religion.

C'est en 1903 que fut créée la Préfecture Apostolique du Bas Saint-Laurent dont le territoire s'étend de Betsiamis jusqu'à Blanc-Sablon. La région comprise entre Betsiamis et Tadousac continua de faire partie, comme aujourd'hui, du diocèse de Chicoutimi. Bien que cette préfecture apostolique fût alors officiellement confiée aux Révérends Pères Eudistes, les Oblats n'en restèrent pas moins sur la côte jusque vers 1912 pour y initier les Eudistes à leur nouveau ministère.

En 1909, la préfecture fut remplacée par un Vicariat Apostolique, et le Provincial des Eudistes, le Rév. Père Blanche, fut sacré à Chicoutimi, premier évêque du Bas Saint-Laurent.

Le siège du nouveau vicariat fut établi d'abord à Sept-Iles, puis à Havre Saint-Pierre.

L'évêque actuel de la côte est Mgr J.-M. Leventoux qui a pour l'aider quatorze pères:

Louis Le Doré	Havre Saint-Pierre
Henri Roy	" "
François Hesry	Blanc-Sablon
Joseph Gallix	Natashquan
Alexandre Braud	Port Menier, Anticosti
Joseph L'Estrade	Riv. Saint-Jean
Louis Garnier	Riv. au Tonnerre
Arthur Divet	Sept-Iles
Louis Cantin	Clarke City
Etienne Regnault	Riv. Pentecôte
Charles Decq	Godbout
Louis-Ph. Gagné	Shelter Bay
Napoléon Labrie	Betsiamis
Denis Doucet	Missionnaire des Indiens.

Les trois derniers sont des Canadiens français mais tous les autres sont des Français.

* * *

Et il faut maintenant parler des droits et devoirs féodaux sur la côte Nord.

Eh! bien oui, il y a là, au Labrador, une seigneurie bien authentique, la "Seigneurie de Mingan". En 1854, lors de l'abolition de la tenure seigneuriale au pays, on ne s'occupa pas de Mingan parce que le gouvernement n'en reconnaissait pas l'existence.

3

Les seigneurs de Mingan revendiquaient environ 3000 milles carrés de la côte, soit tout le littoral, sur une profondeur d'environ dix milles depuis les Cormorans à 400 milles de Québec jusqu'à Blanc-Sablon.

Les Seigneurs ont prétendu être les ayants-droit de François Bissot qui tenait son titre de la Compagnie de la Nouvelle-France, concession du 25 février 1661.

Les procédures contre la Couronne ont commencé vers 1880. Le litige fut d'abord soumis à l'honorable juge A.-B. Routhier, Cour Supérieure du district de Saguenay, lequel reconnut l'existence de la seigneurie de Mingan sur une partie de la côte, savoir depuis les Cormorans jusqu'à Aguanish.

Le jugement du juge Routhier, en date de septembre 1888, fut finalement confirmé par le conseil privé en Angleterre, le 19 novembre 1892 et l'existence de la Seigneurie du Labrador fut alors pleinement révélée. (Labrador Coy. vs Regina, L. R. 1893, App. cas 104).

La Seigneurie de Mingan, conformément aux jugements précités, mesure cent cinquante milles de front sur six milles de profondeur, et s'étend depuis le Cap Cormorans jusqu'à la rivière Aguanish, formant une superficie totale d'environ 800,000 arpents. Elle est bornée par le fleuve Saint-Laurent au sud et par les terres de la Couronne au nord, à l'est et à l'ouest.

Cette immense étendue de terrain est sillonnée de cours d'eau profonds, coupée par des rapides et des chutes capables de grands développements hydrauliques, parsemée d'innombrables lacs et d'îlots, et elle recèle en outre des richesses forestières considérables et un territoire de chasse incomparable.

Les seigneurs de Mingan sont donc encore aujourd'hui propriétaires de la forêt, des pouvoirs hydrau-

liques, rivières, cours d'eau et lacs qui se trouvent dans les limites de la Seigneurie, et ils ont le libre exercice des droits de chasse et de pêche dans ce territoire et dans ces mêmes rivières.

Le nombre de rivières qui arrosent cette bande de littoral est de vingt-six, dont plusieurs sont parmi les plus considérables de la région.

Mingan est encore renommé pour ses mines de toute sorte, surtout pour ses mines de fer. Partout le sol paraît fortement minéralisé.

On voit tout de suite la servitude extraordinaire que la reconnaissance de cette Seigneurie a créée sur la côte pour le gouvernement de cette province.

Notre province n'a plus l'estuaire de ces rivières, les seigneurs sont des propriétaires riverains à l'embouchure des cours d'eau près du fleuve. Ils ont tous les droits qui découlent de la riveraineté, et cet état de choses met le gouvernement pratiquement dans l'impossibilité de concéder ou vendre les pouvoirs d'eau monstres et les réserves forestières considérables qui se trouvent en arrière de la Seigneurie dans le bassin des rivières.

De plus, la naissance posthume de cette Seigneurie a créée une situation très embarrassante pour tous les habitants (squatters) de ce vaste territoire.

Quand cette côte a commencé à se peupler vers 1850, on vint s'établir par là un peu partout, sans objection de personne, parce que les autorités niaient l'existence d'une Seigneurie. Chaque arrivant se taillait à son gré un petit domaine au bord de la mer; il y établissait sa famille et se créait des places de pêche et des endroits de chasse à proximité.

Mais vint le jugement du conseil privé et un certain accord signé entre Sa Majesté et les seigneurs de

Mingan, le 15 mai 1900, conventions qui ignorèrent totalement la population qui habitait déjà depuis longtemps cette région, qui y avait investi du capital et du travail, et qui y avait certainement des droits acquis.

Et voilà que les seigneurs, nouvellement reconnus et réinstallés, réclament une rente annuelle de nos pêcheurs devenus sans s'en douter de purs censitaires. Cette redevance que l'on exige est sans doute légère, mais elle place ces pauvres gens dans une bien triste situation. Se croyant comme toujours maîtres chez eux, ils se proclament indépendants de ces seigneurs qu'ils n'ont jamais vus et qui demeurent en Angleterre, et ils s'estiment victimes d'oppression.

Pour conclure, je conseille fortement au gouvernement d'acquérir aux meilleures conditions possibles la propriété du territoire de la Seigneurie. On fera ainsi disparaître un état dans l'Etat, on dégrèvera notre domaine national d'une servitude encombrante, et on rendra un service signalé à ces braves habitants de la côte qui se sont taillés et organisés, à la sueur de leur front, un petit domaine qui est tout leur avoir, et on les soustraira aux exigences importunes et aux restrictions relativement gênantes des seigneurs actuels de Mingan.

* * *

Je ne saurais terminer ces remarques générales sur la Côte Nord sans mentionner l'Ile d'Anticosti.

L'Ile appartient depuis quelques mois seulement à une société canadienne "THE ANTICOSTI CORPORATION".

Je dirai seulement ici qu'ANTICOSTI, sise à 360

milles de Québec, à l'entrée du Golfe Saint-Laurent ressemble beaucoup par son aspect à la Côte Nord. Très riche en bois de toutes essences, elle ne l'est pas moins en gibiers de toutes variétés.

On remarque aussi à l'extrémité Est les plus riches bancs du fleuve pour la pêche au homard et au flétan.

Je me permettrai de vous référer à une étude que j'ai faite sur le royaume d'Anticosti et qui a été publiée l'an dernier dans le "BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC", Vol. 19, page 278, No 5, décembre 1925.

* * *

Ajoutons que la côte serait très propice au tourisme. Il y a partout de petits villages coquets et pittoresques, des sites d'une beauté remarquable, des plages de sable merveilleuses. Maints endroits procureraient à nos citadins une villégiature d'au moins trois mois; le climat, pendant la belle saison, y est incomparable; et nos amateurs pourraient y faire la chasse et la pêche, s'y livrer à la navigation fluviale ou faire des excursions fort intéressantes dans les montagnes.

* * *

Nous allons maintenant commencer notre voyage le long de la côte; nous visiterons chaque établissement, certains d'y rencontrer toujours une population intéressante et accueillante.

En passant je dirai un mot de la navigation sur notre beau et majestueux fleuve.

Du large, il nous semble que la côte n'est qu'une ligne ininterrompue de récifs où les eaux viennent se

briser souvent avec fracas. Mais pour le marin qui connaît sa côte, elle n'a guère de mystère et elle devient même très hospitalière. Partout, on trouve les hâvres les plus sûrs où s'abriteraient toutes les flottes du monde, surtout dans cette partie de la côte qui est bordée d'îles et d'îlots innombrables.

Nous irons, si vous le voulez bien, de Tadoussac à Blanc-Sablon, qui demeurera, nous l'espérons de tout cœur, la frontière Est de notre province.

Nomenclature et description des villages, paroisses, hameaux et postes de pêche—leurs distances de Québec, et l'un de l'autre

TADOUSSAC

Situé à cent dix milles de Québec, endroit enchanteur fort recherché des touristes. Le charme de Tadoussac tient au pittoresque de son site: c'est la sentinelle avancée qui garde l'entrée du majestueux Saguenay et le commencement de ce mystérieux pays que paraît être la côte nord du Saint-Laurent. Là, le fleuve s'étend à l'est et à l'ouest aussi loin que la vue peut atteindre; c'est toute une suite de monts et de promontoires qui se découpent capricieusement sur le ciel et sur les eaux. Que de souvenirs historiques! C'est là qu'abordèrent les premiers marins français qui vinrent au pays et c'est là que se déployèrent aux premiers souffles du pays nouveau les belles couleurs de la vieille France. On y conserve comme une relique précieuse une vieille chapelle dont la modeste charpente de bois est la plus ancienne du Canada.

La population actuelle est d'eviron 650 âmes. Il y a une municipalité de paroisse et une municipalité de village.

La paroisse canonique porte le nom de "Paroisse de Sainte-Croix de Tadoussac". Curé actuel: M. l'abbé Jos.-Adélard Tremblay.

Il y a une municipalité scolaire qui contrôle plusieurs écoles, dont un pensionnat pour filles et garçons, sous la direction des Religieuses Franciscaines de Baie Saint-Paul.

Tadoussac est une bonne paroisse agricole, mais l'industrie du tourisme y est très importante. La Compagnie Canada Steamship Line, Limited, y possède et administre un hôtel d'été de tout premier ordre.

On remarque de plus que la pêche au saumon y est très abondante; et le saumon de Tadoussac a une grande recommée.

On trouve aussi à Tadoussac une saumonerie (la seule qu'il y ait sur la côte nord malheureusement); cette industrie, qui consiste à recueillir les œufs des saumons pour les faire éclore dans une grande usine est sous le contrôle du gouvernement provincial. La saumonerie de Tadoussac est une des plus importantes qu'il y ait au Canada. On en retire chaque année des milliers d'alevins, qui sont ensuite expédiés un peu partout dans la province pour peupler artificiellement nos rivières.

Il est maintenant prouvé scientifiquement que le saumon adopte une rivière particulière pour y retourner tous les printemps; or, il arrive souvent que le saumon, qui monte le plus loin possible dans les rivières pour aller y déposer ses œufs et les protéger contre la voracité des truites de mer, est incapable de revenir à la mer avant la glace; il est alors emprisonné, meurt même sous la glace, et ses œufs, à cause du refroidissement subit de l'eau, deviennent inféconds. C'est là l'explication des années d'abondance que l'on remarque dans les rivières à saumons et qui alternent souvent avec plusieurs années de pêche médiocre.

Pour remédier à cet état de choses, il serait nécessaire de fonder une nouvelle saumonerie plus bas sur la côte, et l'endroit tout désigné d'avance serait Moisie.

SACRÉ-CŒUR

Dolbeau

Situé à quinze milles de Tadoussac et à trente milles des Bergeronnes; c'est, avec Clarke City, la seule paroisse de la côte qui est située à l'intérieur des terres.

En effet, cette paroisse se trouve à plusieurs milles de la mer, éloignée du Saguenay comme du Saint-Laurent.

Population, environ 950 âmes. Érigée en municipalité civile sous le nom de municipalité de Dolbeau. Paroisse canonique appelée Sacré-Cœur de Jésus du Saguenay. Curé actuel: M. l'abbé Joseph Coulombe. Municipalité scolaire ayant sous son contrôle quatre écoles. Bonne paroisse agricole.

BERGERONNES

Douze milles de Tadousac, comprend les Petites et les Grandes Bergeronnes et une concession: population, environ 850 âmes. Paroisse canonique appelée Sainte-Zoé des Bergeronnes.

Municipalité civile nommée municipalité des Bergeronnes; curé actuel: M. l'abbé Louis Mathieu. Municipalité scolaire contrôlant cinq écoles. Bonne paroisse agricole. *Industrie:* Une fabrique de bois de sciage aux Petites Bergeronnes, actuellement fermée cependant, et deux établissements de mise en conserve de bluets. Pratiquement ni chasse ni pêche.

ESCOUMINS

Onze milles des Bergeronnes. Municipalité civile nommée municipalité des Escoumins comprenant plusieurs postes appelés Petits Escoumins, Village des Escoumins, Anse à la Cave, Côte Bon Désir et une concession. Population environ 1150 âmes. Au point de vue religieux, c'est une mission appelée Saint-Marcellin des Escoumins. Il y a église et presbytère; curé actuel: M. l'abbé Louis Renaud. Municipalité scolaire ayant sous son contrôle trois écoles dont une de quatre classes.

On remarque, aux Escoumins, un certain nombre de sauvages Montagnais, mais il n'y a pas de réserve indienne. Il y en a dix à quinze familles au plus. Ils sont desservis par le Curé des Escoumins, mais ils dépendent de Betsiamis pour l'organisation indienne, savoir le docteur, l'agent, leur Chef, etc.; mais vu l'éloignement de cette réserve, ils sont à peu près laissés à eux-mêmes et ne reçoivent aucune protection du Service des réserves indiennes.

Industrie:—Les limites à bois importantes que l'on y remarque appartiennent à la Laurentide Pulp & Paper Co., qui y a construit une fabrique de bois de sciage dont les portes cependant sont fermées depuis cinq ans. On y voit aussi deux fabriques de conserves de bluets employant chacune cinq hommes et dix filles. Pendant la saison des bluets, les familles vont cueillir ce fruit précieux sur les montagnes environnantes et viennent ensuite vendre leur cueillette à la manufacture.

Escoumins est encore une assez bonne paroisse agricole; on y fait un peu de chasse, et la pêche principale est celle du saumon. La rivière des Escou-

mins serait propice à ce poisson mais il n'y monte pas parce qu'il n'y a pas de monte-saumon pour permettre à ce roi de nos cours d'eau d'escalader les chutes voisines de l'embouchure.

MILLE-VACHES

Dix-huit milles des Escoumins. Municipalité civile nommée Saint-Paul de Mille-Vaches, comprenant les postes suivants: Pointe à Bois Vert, rivière à l'Éperlan, Village Mille-Vaches, Sault-au-Mouton, Baie des Bacon et Anse à Peinture, endroits séparés les uns des autres par environ trois milles. Population, environ douze cents âmes. Érigée en paroisse canonique avec église et presbytère. Curé actuel: M. l'abbé Thomas Dufour. Municipalité scolaire ayant sous son contrôle six écoles.

Industrie:—Autrefois la Cie Iberville Lumber y avait une exploitation forestière considérable, mais l'actif de cette compagnie est aujourd'hui la propriété de la Donnacona Paper Co.

Mille-Vaches est une paroisse exclusivement agricole.

PORTNEUF

Neuf milles de Mille-Vaches. On y remarque une seigneurie d'environ dix milles carrés appelée Seigneurie de Portneuf. Cette Seigneurie est aujourd'hui possédée par "Hamilton Cove Pulpwood & Lumber Co." qui y a fait disparaître le beau nom de Portneuf pour le remplacer par celui de HAMILTON COVE. Municipalité rurale appelée Paroisse de Portneuf.

Paroisse canonique nommée Sainte-Anne de Port-

neuf. Population stable, environ cinq cents âmes. Surcroît de population de cinq cents âmes pendant l'hiver par suite des entreprises de coupe de bois. Il y a église et presbytère. Curé actuel: M. l'abbé Méderic Bouchard. Municipalité scolaire contrôlant deux écoles, dont une ayant deux classes. La Wyagamack Pulp & Paper Co. y possède une limite à bois située en arrière de la seigneurie; on y avait même construit une fabrique de bois de sciage qui y est cependant fermée depuis près de vingt ans.

La compagnie Hamilton Cove Pulpwood fait des entreprises de bois tous les hivers sur la seigneurie; ce bois, coupé en quatre pieds, est transporté à la mer dans une immense dalle de quatre milles de longueur pour être ensuite expédié en barges à vapeur à Port Alfred, Chicoutimi.

On remarque, à Fortneuf, quelques cultivateurs seulement; le reste de la population est employé aux travaux de la compagnie forestière, mais on voit déjà un plus grand nombre de personnes s'occupant de chasse et de pêche.

En quittant Portneuf, on doit dire adieu à un grand nombre de services publics; en effet, de Tadoussac à Portneuf, on communique à loisir avec le reste du monde, par la ligne de transmission téléphonique Charlevoix-Saguenay, qui se rend jusque-là. On peut même, de Tadoussac à Portneuf, voyager en voiture, voire même en automobile, dans un chemin qui, tout en laissant beaucoup à désirer, est assez confortable; mais, vu le trafic relativement considérable qu'il y a là, on devrait y construire une bonne route carrossable; donc, en s'éloignant de Portneuf, il ne faut plus penser à se servir du téléphone ni voyager confortablement en voiture. Presque partout sur la côte

il ne nous restera que la ligne de télégraphe, quelques petits bouts de ligne de téléphone, par ci, par là, mais sans importance, et, au point de vue communication d'un endroit à un autre, il nous faudra voyager, en été, par voie d'eau et, l'hiver, en cométique traîné par des chiens.

Notons également ici que Portneuf est le dernier poste faisant partie du diocèse de Chicoutimi. La région de Tadoussac à Portneuf est desservie comme on l'a vu par des prêtres séculiers nommés par l'Ordinaire de Chicoutimi, mais depuis Portneuf, nous entrerons dans le vicariat apostolique de la Côte Nord actuellement desservi par les Révérends Pères Eudistes.

SAULT-AU-COCHON

Situé à neuf milles de Portneuf. Poste appelé Forestville par la Compagnie Price Bros. qui y détient toutes les limites à bois. Deux familles seulement s'occupant de culture, de chasse et de pêche.

BAIE LAVAL

Située à quatre milles de Sault-au-Cochon. Poste habité par trois familles seulement vivant de culture, de chasse et de pêche.

RIVIÈRE BLANCHE

Située à quatre milles de Baie Laval, habitée actuellement par trois familles de colons; bon endroit de colonisation où l'on remarque environ quarante-deux lots, lots non concédés ni habités à cause du

manque de communication de toute sorte: pas de chemin, ni téléphone, ni télégraphe. On y remarque cependant une manufacture de bois de sciage en construction qui y suscitera certainement des développements considérables.

ILETS JÉRÉMIE

Situés à neuf milles de Rivière Blanche, habités par quatre familles qui vivent de culture, de chasse et de pêche. Manque absolu de communication de de toute sorte.

BETSIAMIS

Situé à quatre milles des Ilets Jérémie. On y remarque la plus importante réserve indienne de la côte habitée par environ cinq cent vingt sauvages.

La population blanche y est de cent soixante et quatre familles ou d'environ huit cent vingt âmes. Les blancs demeurent presque tous sur la réserve indienne suivant permission obtenue du Service des réserves indiennes et de l'agent des sauvages. L'église et le presbytère appartiennent au vicariat apostolique de la Côte Nord, mais le gouvernement fédéral en a donné le terrain et a de plus contribué beaucoup aux frais de construction. Curé actuel: le R. P. N.-A. Labrie; missionnaire spécial des indiens non seulement pour Betsiamis mais pour toute la côte nord, le R. P. Denis Doucet.

M. le docteur W. Barolet est le médecin et l'agent des sauvages. Le Service des réserves indiennes y possède et contrôle aussi une école qui reçoit non seu-

lement les enfants des sauvages, mais également les enfants des blancs.

Betsiamis est le chef-lieu de la municipalité dite des Sept Cantons-Unis avec pouvoir d'une municipalité de comté. Son territoire va de Betsiamis à Petit-Mai.

Les cantons compris dans ce territoire sont les suivants: Betsiamis, Raffeix, Papinachois, Ragueneau, Manicouagan, Laflèche, Bourdon, Franquelin, et De Monts.

Betsiamis est de plus entouré de plusieurs postes importants appelés Canton Ragueneau, Rivière-aux-Vases et Pointe-aux-Outardes. Le hameau appelé *Pointe-aux-Outardes* couvre la plus grande partie de la presqu'île de Manicouagan, laquelle, divisée en lots de colonisation, contient d'assez bonnes terres pour la culture.

Ragueneau, situé à huit milles de Betsiamis, avait une population stable d'environ quarante-huit familles, mais on y remarque aujourd'hui plus de quinze cent âmes par suite des travaux considérables qui se font actuellement pour développer le pouvoir hydraulique de la Rivière-aux-Outardes.

Il y a à Ragueneau une école, mais il en faudrait au moins deux parce que le canton a neuf milles de long. Pas de Commission scolaire; l'école est administrée par le curé.

Le hameau de Pointe aux Outardes est à douze milles de Betsiamis par eau et à vingt milles par terre. Population, trente-deux familles, avec une chapelle desservie comme mission par le curé de Betsiamis. Pointe-aux-Outardes est érigée en municipalité scolaire qui y contrôle une école.

Betsiamis est un des meilleurs endroits de chasse

de la côte; la pêche de toute sorte de poissons y est aussi très abondante.

On estime que le revenu total de la chasse y est d'environ $250,000.00 par année, soit $150,000.00 de fourrures prises par les Indiens et $100,000.00 par les blancs.

On y pratique surtout la pêche au saumon, à l'esturgeon et à la morue. On pourrait prendre une grande quantité d'anguilles. La pêche à l'éperlan et au hareng pourrait être très fructueuse sur les bancs appelés Bancs de Manicouagan, qui s'étendent jusqu'à dix milles au large.

La question la plus importante à Betsiamis est celle des chemins. Il faudrait de toute nécessité construire une route de Betsiamis à la Pointe-des-Monts et améliorer les chemins du côté Ouest, jusqu'à Portneuf. Le Service des réserves indiennes et les compagnies intéressées paieraient très volontiers une partie des frais. Ces chemins nécessiteraient la construction de plusieurs ponts, mais ces dépenses seraient tout-à-fait motivées, d'abord à cause des développements considérables qui se font sur la Rivière-aux-Outardes et la Rivière Manicouagan, et ensuite parce que ces chemins faciliteraient d'une façon considérable le transport de la poste. En effet, comme il n'y a aucun chemin quelconque entre Betsiamis et la Pointe-des-Monts, on est obligé de transporter la malle, l'hiver, en canots ou petites embarcations de bois que l'on conduit à la rame ou bien que l'on doit traîner sur la glace; d'un autre côté, le chemin de voiture, entre Portneuf et Betsiamis, n'est passable avec des chevaux que l'hiver seulement surtout parce qu'il n'y n'y a pas de pont.

Au point de vue justice et bon ordre, il serait égale-

ment urgent de venir en aide immédiatement à cette région; vu la population flottante considérable amenée là par les travaux déjà mentionnés, on devrait y nommer plusieurs juges de paix et même y tenir en permanence un constable. Le docteur Barolet, agent des Indiens, y agit comme député-coroner, mais il serait nécessaire de lui nommer un assistant, parce qu'il peut difficilement quitter Betsiamis. De plus, la Cour de magistrat devrait siéger là, ou du moins à un endroit rapproché, si l'on ne désire pas qu'elle siège sur la réserve indienne.

Toute cette population désirerait également beaucoup avoir le service des bateaux de la compagnie Clarke Steamship, au moins pour le transport des matières postales. Lorsqu'on envoie aujourd'hui une lettre de Betsiamis à Portneuf, cette lettre doit d'abord venir à Québec pour ensuite prendre le chemin de la Côte Nord jusqu'à Portneuf, presque à son point de départ.

PAPINACHOIS

Situé à quatre milles de Betsiamis. Population stable, vingt familles, population flottante, huit cents âmes. C'est le domaine de la Brown Corporation, qui y a des entreprises considérables de coupe de bois. Pas d'église ni d'école.

MANICOUAGAN

Situé à vingt et un milles de Pointe-aux-Outardes. Autrefois, le poste de Manicouagan n'était habité que par quelques familles, mais aujourd'hui, la compagnie Gulf Pulp & Paper, qui y a obtenu les forces hydrau-

liques de la Rivière-aux-Outardes et de la Rivière Manicouagan avec les limites forestières des bassins de ces rivières y fait actuellement des travaux de développements très considérables. On transportera à Manicouagan l'énergie électrique développé par la Rivière-aux-Outardes, et l'on construira un gros moulin de pulpe et papier. Demain, une ville importante surgira à cet endroit.

FRANQUELIN

Situé à quinze milles de Manicouagan. C'est le domaine de la Franklin Lumber Company et tout lui appartient. Population stable, deux cent cinquante âmes, avec un surcroît de population, l'hiver, d'environ cinq cents. On y remarque une chapelle desservie comme mission par le curé de Godbout; il y a une école avec deux classes.

Tous les habitants sont occupés aux travaux de la compagnie, quelques-uns seulement font la pêche et chasse.

SAINT-NICOLAS

Situé à sept milles de Franquelin. On n'y trouve actuellement que trois familles, mais on doit commencer cette année même des chantiers considérables sur les limites importantes qu'il y a à cet endroit.

GODBOUT

Situé à huit milles de Saint-Nicolas. C'est le domaine de la St. Regis Paper Co. of Canada, Limited. Population stable, environ trois cents habitants,

avec un surcroît de population, l'hiver, d'environ six cents bûcherons.

Il y a église et presbytère. Curé actuel: le R. P. Charles Deck. Commission scolaire contrôlant une école. Il y a hôpital avec un médecin engagé et payé par la compagnie.

POINTE-DES-MONTS

Situé à neuf milles de Godbout. Habité par trois familles seulement. Renommé pour la pêche au saumon. On y remarque l'un des plus vieux phares de la côte Nord.

BAIE TRINITÉ

Situé à six milles de Pointe-des-Monts. Population, six familles. On y fait un peu de culture, mais le principal revenu vient de la pêche au saumon, qui y est très fructueuse.

PETIT-MAI

Situé à deux milles de Baie Trinité, habité seulement par trois familles qui y font la chasse et la pêche au saumon.

ILETS CARIBOU

Situé à quatre milles de Petit-Mai, habité par vingt-deux familles, desservi comme mission par le curé de Rivière-Pentecôte. Une école. Renommé pour la pêche à la morue. Bon endroit de chasse.

POINTE-AUX-ANGLAIS

Située à quinze milles des Ilets Caribou. Population, vingt-cinq familles. On y remarque de bonnes terres et surtout de fort beaux jardins. Pêche au saumon et à la morue abondante. Bonne cha se. Eglise desservie comme mission par le curé de Rivière-Pentecôte. Municipalité scolaire avec une école. On remarque spécialement, à Pointe-aux-Anglais, un nombre relativement considérable d'animaux domestiques à cause des bonnes prairies à foin qu'il y a sur la grève à cet endroit.

RIVIÈRE-PENTECÔTE

Située à huit milles de Pointe-aux-Anglais. On trouve là la plus vieille exploitation forestière de la côte commencée il y a plus de quarante-cinq ans. C'est aujourd'hui le domaine de l'International Paper Co. Ici comme ailleurs, tout appartient et est sous le contrôle de la compagnie. Population stable, quatre cent cinquante âmes; population flottante, l'hiver, plus de cinq cents âmes.

La compagnie coupe environ vingt-cinq mille cordes de bois par année; ce bois est ensuite écorcé sur place, et il est expédié à Trois-Rivières à la fabrique de l'International Paper Co., le plus gros établissement du genre dans le monde, avec une capacité de huit cents tonnes de papier par jour. Il y a église et presbytère. Curé actuel: le R. P. Etienne Regneault. Commission scolaire qui contrôle deux écoles.

On remarque à Pentecôte une dizaine de cultivateurs qui ont d'assez bonnes terres. Peu de chasse et

presque pas de pêche. Tous les habitants vivent des salaires gagnés aux travaux de la compagnie.

La question importante pour Pentecôte est la construction d'un chemin de voiture de Pointe-des-Monts à Manicouagan, soit une distance de quarante milles. Le tracé est fait, et d'après les renseignements fournis par le R. P. Régneault, qui a étudié complètement cette question, ce chemin pourrait être parachevé avec une somme d'au plus $6,000.00. On utiliserait un certain nombre de chemins de bois qui ont été faits par les compagnies au cours de leur exploitation. Ce chemin rendrait certes de grands services à toute la côte parce qu'il faciliterait beaucoup le transport de la poste. On remarque une ligne de téléphone entre Pentecôte et la Pointe-aux-Anglais et de là jusqu'à L'ile-aux-Œufs, soit en tout douze milles. Il y a, à Pentecôte, un juge de paix.

ILES-DE-MAI

Situées à vingt milles de Rivière-Pentecôte, habitées par deux familles seulement. On dit qu'une compagnie doit commencer, cette année, une exploitation forestière sur les limites à bois importantes qu'il y a à cet endroit.

SHELTER BAY

Situé à trente milles de Rivière-Pentecôte. C'est le domaine de l'Ontario Paper Co. qui a appelé cet endroit Shelter Bay et que l'on nommait autrefois Rivière-au-Rocher. Population stable, environ cent trente-cinq familles, soit huit cents âmes, avec un

surcroît de population, l'hiver, (dû aux chantiers) de plus de huit cents âmes.

La Compagnie coupe annuellement de 80,000 à 100,000 cordes de bois. Le bois est coupé en douze pieds; il est ensuite flotté à bûches perdues jusqu'au moulin près de la mer où il est tronçonné en quatre pieds pour être ensuite transporté sur des barges à vapeur à la fabrique de la compagnie située à Thorold, Ont.

Shelter Bay n'est pas érigé en corporation municipale. Il y a église et presbytère. Curé actuel, le R. P. Philippe Gagné. Commission scolaire qui contrôle deux écoles, dont une de trois classes avec quatre institutrices, dont trois françaises et une anglaise.

On remarque un chemin de voiture qui est bien tracé jusqu'à Rivière-Pentecôte, à l'ouest, et à l'est, jusqu'à Clarke City. Ces chemins ne sont encore passables avec des chevaux que durant l'hiver. Le gouvernement, avec l'aide des compagnies, pourrait facilement compléter ce chemin à peu de frais. Il y a un juge de paix.

On remarque également, à Shelter Bay, un hôpital et un médecin engagé et payé par la compagnie.

CLARKE CITY

Située à vingt-deux milles de Shelter Bay; c'est, comme on l'a dit, avec la paroisse de Sacré-Cœur, les seuls endroits de la côte construits loin du littoral de la mer. Clarke City est située à neuf milles à l'intérieur des terres et elle est reliée à la mer par une ligne de chemin de fer qui se rend jusque sur le quai appelé quai de Clarke City, dans la Baie des Sept-Iles. Population stable, environ cinq cents âmes, avec un

surcroît de population, l'hiver, à cause des chantiers. d'environ six cents personnes. C'est le domaine de la Cie Gulf Pulp & Paper, et tout lui appartient. Pas de municipalité civile ni scolaire. Il y a cependant église et presbytère et le curé actuel est le R. P. Louis-M. Cantin. Il y a une école avec trois classes: deux classes française et une classe anglaise. Cette école est sous le contrôle des Religieuses Franciscaines de Marie de la Baie Saint-Paul. On y remarque également un hôpital placé sous le contrôle de trois Religieuses, ainsi qu'un médecin engagé et payé par la compagnie.

Clarke City est une espèce de petite ville modèle, aménagée spécialement pour convenir aux officiers et au personnel de la compagnie et à toute cette population ouvrière qui vit uniquement des salaires touchés au profit de la compagnie.

Un grand hôtel y reçoit, à part les ouvriers de la compagnie, tous les voyageurs. Un important magasin, administré par la compagnie, vend à tous les habitants toutes les commodités de la vie. La ville est même pourvue d'un système d'aqueduc et d'un service d'électricité qui est à la disposition de tous les habitants de la ville et cela gratuitement. Pour promouvoir les sports de toute sorte et intéresser cette population, la compagnie à mis à la disposition du public un immense club avec salle de lecture, salle de billards, salle de danse, fumoir, théâtre de vues animées, etc. Sur un immense terrain de jeu, tous les ouvriers, après leur journée de travail, peuvent se délasser en jouant au base-ball, foot-ball, tennis, etc.

La fabrique de Clarke City fait de la pâte de bois mécanique. Sa capacité est d'environ cent soixante tonnes par jour. On emploie, dans les ateliers environ

cent vingt-cinq hommes et le service à l'extérieur nécessite cent autres ouvriers. La coupe du bois emploie en moyenne cinq cents bûcherons.

La question des chemins est encore, à Clarke City à l'ordre du jour. Un chemin est actuellement commencé entre Clarke City et Sainte-Marguerite; de Sainte-Marguerite à Shelter Bay, la route y est, à certains endroits, presque terminée; il serait très important de relier ainsi Clarke City à Shelter Bay par une route carossable hiver comme été. Du côté Est, il serait aussi urgent de construire un chemin pour relier Clarke City à Sept-Iles. Nous parlerons spécialement de ce chemin lorsque nous traiterons du village de Sept-Iles.

SAINTE-MARGUERITE

Poste situé à quatre milles de Clarke City par eau sur la rivière Sainte-Marguerite, rivière qui fournit la force motrice à la fabrique de Clarke City. Population, douze familles. On remarque plusieurs terres en culture, et spécialement la culture des fraises de jardin. Occupation principale: la chasse et la pêche, mais surtout la pêche au maquereau, qui y est abondante.

SEPT-ILES

Sept-Iles est un des principaux centres de la côte. On y remarque une réserve indienne habitée par environ soixante familles de Montagnais. La population blanche de Sept-Iles est d'environ cent vingt familles. Sept-Iles est situé au fond de l'immense Baie des Sept-Iles, et à environ douze milles de Clarke City.

Municipalité civile érigée sous le nom de Municipalité de Saint-Joseph de Letellier, comprenant le village de Sept-Iles et Moisie. Il y a une municipalité scolaire à Sept-Iles, ayant sous son contrôle une école de trois classes avec trois maîtresses d'école. Il y a église et presbytère. Le curé actuel est le R. P. Arthur Divet.

Le docteur L.-N. Michaud, qui habite Sept-Iles comme agent des Indiens, y exerce aussi les fonctions de député-coroner.

Les revenus principaux de Sept-Iles viennent de la pêche et de la chasse. Un grand nombre des habitants cependant vont aux chantiers l'hiver. La pêche au saumon et à la morue y est abondante. On estime à environ $100,000.00 le revenu annuel pour les fourrures seulement. Une assez grande étendue de terres est favorable à l'agriculture. Ces terres ont déjà été divisées en lots de colonisation de quatre arpents de front sur un mille de profondeur, et ils sont échelonnés partout autour de la baie. A la surface, on trouve une couche de plusieurs pieds d'épaisseur en bonne terre forte reposant sur une couche très épaisse de glaise qui maintient partout la fraîcheur du sol. Ces terres sont parfaitement égoutées par les quatre rivières qui séparent Clarke City de Sept-Iles; ce sont les Rivières Vieux-Fort, Rivière-à-Foin, Rivière-Rapide et Rivière Hall. Malheureusement, ces lots de colonisation ne sont pas encore exploités, faute de chemin.

Il serait donc urgent de construire une route de Sept-Iles à Clarke City, et ce moyen de communication, outre qu'il relierait Clarke City à Sept-Iles, aurait pour effet d'encourager considérablement et de développer cet immense territoire très apte à

toutes sortes de cultures. Du même coup, on relierait ainsi Clarke City à Moisie, vu qu'il y a déjà un très bon chemin de voiture entre Sept-Iles et Moisie.

MOISIE

Situé à seize milles de Sept-Iles. On remarque, à Moisie, un nombre considérable d'Indiens, soit environ quarante-cinq familles, mais il n'y a cependant pas de réserve. Ils dépendent de la réserve de Sept-Iles.

La population blanche y est d'environ deux cents âmes. Moisie fait partie de la municipalité de Saint-Joseph de Letellier.

Il y a une chapelle qui est desservie par le curé de Sept-Iles. Moisie est de plus érigé en municipalité scolaire qui a sous son contrôle une école. Tous les habitants de Moisie vivent de chasse et de pêche. La rivière Moisie est une des rivières les plus réputées de la côte Nord pour la pêche au saumon, et il s'y prend annuellement environ trois mille saumons; deux mille à la ligne et mille au moyen de filets.

On y remarque un très bon chemin de voiture allant de Moisie à Sept-Iles. Une ligne de téléphone relie également Moisie à Clarke City en passant par Sept-Iles.

Comme on l'a dit, Moisie serait l'endroit tout indiqué pour doter la Côte Nord d'une saumonerie; on pourrait y capturer facilement une grande quantité de saumons pour leur faire produire les alevins précieux qui seraient ensuite distribués abondamment dans toutes les rivières de la côte, pour y multiplier le saumon, au grand avantage des pêcheurs et des sportsmen.

PIGOU

Petit poste situé à vingt milles de Moisie, habité par deux familles qui vivent uniquement de chasse et de pêche. Il est intéressant de faire remarquer que Pigou se trouve tout à côté du Cap Cormorans où passe la frontière Ouest de la seigneurie de Mingan ou terre fermée de Mingan.

Cette Seigneurie ou terre fermée, comme on l'a vu, a pour territoire une bande de littoral de six milles de profondeur allant de Cormorans jusqu'à Aguanish sur une distance d'environ cent cinquante milles.

RIVIÈRE MANITOU

Située à dix-sept milles de Pigou. Habitée par trois familles seulement qui y vivent de chasse et de pêche.

RIVIÈRE-AUX-GRAINES

Située à deux milles de Rivière Manitou; habitée par six familles seulement qui y vivent uniquement de chasse et de pêche. Mission de Rivière-au-Tonnerre avec chapelle.

LA CHALOUPE

Située à quatre milles de Rivière-aux-Graines. Habitée par quatre familles seulement vivant exclusivement de chasse et de pêche. Mission de Rivière-au-Tonnerre avec chapelle.

LA BALEINE

Située à dix milles de La Chaloupe, habitée par deux familles seulement vivant de chasse et de pêche.

SHELDRAKE

Situé à trois milles de La Baleine. Habitée par dix familles vivant exclusivement de chasse et de pêche. Mission de Rivière-au-Tonnerre avec petite chapelle

RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Située à cinq milles de Sheldrake. Population, quatre-vingt familles, environ quatre cent cinquante âmes. Le revenu principal vient de la chasse et de la pêche; un certain nombre des habitants de Rivière-au-Tonnerre vont cependant, l'hiver, dans les chantiers forestiers.

Organisée depuis l'an dernier en municipalité civile sous le nom de municipalité de la paroisse de Rivière-au-Tonnerre; le territoire de la municipalité comprend les postes suivants: Manitou, Rivière-aux-Graines, La Chaloupe, La Baleine, Sheldrake, le village de Rivière-au-Tonnerre, le Dock et Jupitagan.

La population totale de la municipalité est donc de six cent soixante et sept âmes. On remarque, à la Rivière-au-Tonnerre l'une des plus intéressantes églises de la côte Nord; on voit à l'intérieur des panneaux, corniches, bas-relief et chapiteaux sculptés sur bois par les paroissiens. Le presbytère est construit sur le bord du fleuve, du côté est de la baie. Curé actuel: le R. P. Louis Garnier.

Municipalité scolaire ayant sous son contrôle deux écoles.

Il n'y a ni juge de paix ni député-coroner. La Cour de Magistrat n'y siège pas; il faut aller plaider à Sept-Iles ou bien au Havre Saint-Pierre. Rivière-au-Tonnerre est le point central de toute une région, et il serait bien important d'y établir une Cour de Magistrat. Grâce au dévouement de son curé et à l'aide du gouvernement, la Rivière-au-Tonnerre a été dotée d'une neigère l'an dernier, et cette innovation rend des services inappréciables. Le gouvernement aurait grand intérêt à favoriser un peu partout la construction de ces neigères.

On appelle neigère un bâtiment quelconque dans lequel on entasse, l'hiver, de la neige pour servir en été de réfrigérateur ou glacière; on en retire également la neige nécessaire pour empaqueter le poisson avant l'expédition.

Une ligne de téléphone relie Rivière-au-Tonnerre à La Baleine en passant par Sheldrake. Comme il y a également une ligne de téléphone entre La Chaloupe et Manitou en passant par Rivière-aux-Graines, il n'y aurait qu'à relier, par une autre ligne, La Baleine et La Chaloupe pour doter toute cette région d'un service public fort commode.

DOCK ET JUPITAGAN

Deux postes faisant partie de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre.

Le Dock, situé à quatre milles de Rivière-au-Tonnerre, est habité par dix familles vivant de chasse et pêche. Mission de Rivière-Saint-Jean avec petite chapelle.

Jupitagan est situé à huit milles à l'Est du Dock et est habité par trois familles seulement vivant également de la chasse et de la pêche.

MAGPIE

Petit hameau d'un aspect très pittoresque situé à trois mille de Jupitagan. Population, quarante familles, soit environ deux cents habitants. Mission de la Rivière-Saint-Jean avec une petite église. Commission scolaire organisée, ayant sous son contrôle une école. On y vit de chasse et de pêche.

Magpie n'est pas organisé en municipalité civile. Bon port de mer pour petits navires.

RIVIÈRE-SAINT-JEAN

Le village de Saint-Jean, à neuf milles de Magpie, est situé à l'entrée de la Rivière-Saint-Jean. L'embouchure de cette rivière est très pittoresque. Populations, cinquante-cinq familles, soit environ 275 âmes. Non érigée en municipalité. Commission scolaire avec une école. Il y a église et presbytère. Curé actuel: le R. P. Joseph L'Estrade. Tous les habitants y vivent de chasse et de pêche; morue, saumon et flétan. L'embouchure de la Rivière-Saint-Jean est renommée pour la pêche à la truite de mer. On y prend souvent des truites de huit à dix livres.

La Rivière-Saint-Jean est une très bonne rivière à saumon pour la pêche sportive; on y compte soixante et quinze bons *pools* à saumon sur une distance de vingt-huit milles. Rivière navigable en chaloupe à gazoline jusqu'à douze milles, en canot sans portage

jusqu'à vingt-huit milles et avec deux petits portages jusqu'à cinquante milles. Il n'y a ni juge de paix ni député-coroner. Pour tout service médical, il faut s'adresser au médecin de Havre-Saint-Pierre.

L'entrée de la Rivière Saint-Jean est fermée par une longue barre de sable et elle est exposée à tous les vents. La moindre brise du large rend l'entrée de la Rivière à peu près impossible à franchir. Il serait important d'y faire construire un chemin jusqu'à Magpie du côté Ouest et jusqu'à Longue-Pointe-de-Mingan, du côté Est. Ces chemins sont déjà tracés et presque tous les ponts sont faits. Il ne resterait que quelques milles à parachever pour procurer à ce petit village un chemin de sortie les jours de tempête.

LONGUE-POINTE DE MINGAN

Située à neuf milles de Rivière-Saint-Jean. Population, quarante-huit familles. Environ trois cents âmes. Longue-Pointe est une mission desservie par le Curé de Rivière-Saint-Jean. Il y a une petite église. Commission scolaire organisée ayant sous son contrôle deux écoles.

Longue-Pointe est, paraît-il, le meilleur endroit de la côte pour la pêche au flétan. C'est aussi un endroit renommé pour la pêche au maquereau. Comme le flétan et le maquereau doivent s'expédier frais, il serait important d'y faire construire des glacières. Ici, comme à la Rivière Saint-Jean, il n'y a aucun havre, et le moindre vent du large empêche les pêcheurs de sortir au large. Il serait alors important d'y faire un chemin jusqu'à Mingan qui est situé à six milles à l'Est. Il n'y a pas de juge de paix.

En face de Longue-Pointe, on remarque plusieurs Iles: l'Ile Nue, l'Ile à Bouleau et l'Ile Mingan; c'est là que commence une suite d'Iles plus ou moins considérables qui longent la côte du golfe jusqu'au Détroit de Belle-Ile.

MINGAN

Situé à six milles de Longue-Pointe de Mingan. Importante mission sauvage de la côte.

La réserve des sauvages est fréquentée, paraît-il, par quarante et une familles de Montagnais. Une chapelle y a été construite par le Service des réserves indiennes. L'agent des Indiens est M. Frank Doyle. Il n'y a que quelques familles de blancs.

Mingan nous offre l'un des plus beaux ports de mer de la côte; il est immense, abrité contre tous les vents, ouvert aux deux extrémités et à eau très profonde.

HAVRE SAINT-PIERRE

Havre Saint-Pierre, appelé autrefois Pointe-aux-Esquimaux, est un des endroits les plus importants de la côte nord. Situé à seize milles de Mingan et à quatre cent vingt milles de Québec. Population, deux cent vingt-cinq familles, soit environ 1300 âmes. C'est le siège du vicariat apostolique du Golfe Saint-Laurent et le centre principal de la région labradorienne de la côte. On y remarque l'évêché, l'église diocésaine et un très beau couvent, spacieux, administré par les Révérendes Sœurs du Bon Conseil de Chicoutimi. Sa Grandeur Mgr Leventoux habite l'évêché et il est assisté par le R. P. LeDoré, qui est

curé de la paroisse, appelée Saint-Pierre de la Pointe-aux-Esquimaux.

Havre Saint-Pierre est érigé en municipalité civile, en paroisse religieuse et en commission scolaire. On a établi, à Havre Saint-Pierre, une Cour de Magistrat de district, et il y a également plusieurs juges de paix, gardes-chasse, gardes-pêche, etc. Chose intéressante à constater, il y a un médecin qui agit en même temps comme député-coroner.

Tous les habitants de Havre Saint-Pierre vivent de chasse et de pêche. La rivière Romaine, appelée Petite Romaine, qui se jette dans le fleuve à quelques milles à l'ouest de Havre Saint-Pierre leur offre un admirable territoire de chasse. Comme il n'y a pas d'endroit de pêche près de Havre Saint-Pierre, les pêcheurs doivent se rendre ou à Mingan ou à Natashquan, ou autres endroits.

Havre Saint-Pierre est, comme on l'a dit, un des centres principaux de la côte et le principal endroit de la région labradorienne de la côte; c'est de plus le siège du vicariat apostolique du golfe Saint-Laurent. A tous ces titres, il mérite la sollicitude du gouvernement provincial.

Comme nous le disons dans un autre chapitre, cet endroit devrait être doté d'une école d'enseignement supérieur pour garçons.

Il serait également urgent d'y ériger un hôpital et une maison qui serait habitée par un médecin-chirurgien. Cet hôpital pourrait être tenu par des religieuses et rendrait des services inappréciables à toute la Côte Nord. On devrait également y placer plusieurs gardes-malades qui y acquéreraient de l'expérience pour être ensuite envoyées un peu partout sur la côte nord, soit pour y donner des soins, soit pour y donner des conférences sur l'hygiène en général.

Deux autres questions intéressent particulièrement Havre Saint-Pierre: ce sont les questions des Iles de la Baie d'Hudson et des affaires municipales.

La compagnie de la Baie d'Hudson posséderait, comme partie d'une ancienne seigneurie, vingt-deux îles allant de la Pointe-aux-Esquimaux à Mingan. Même plusieurs de ces îles forment partie de la municipalité de la paroisse de Havre Saint-Pierre. La compagnie ne permet à aucun pêcheur de débarquer sur ces îles ni même d'en utiliser les rivages pour y faire sécher le poisson; le gouvernement pourrait facilement régler cette affaire avec la compagnie et obtenir au moins un "modus vivendi".

L'autre question importante est tout un imbroglio municipal qu'il s'agirait de régler. En général, les affaires de la municipalité sont dans le marasme. On doute même de la régularité des élections des maires et des conseillers depuis plusieurs années. Le gouvernement, par l'entremise de son ministre des affaires municipales, pourrait certes venir à leur aide et remettre en bonne posture la plus importante corporation municipale de la côte. On pourrait du même coup régler la question des îles possédées par la Compagnie de la Baie d'Hudson ou du moins les faire évaluer et taxer par la municipalité, si réellement aucune faveur ne peut être obtenue.

La Commission scolaire contrôle six écoles d'une classe chacune avec fréquentation moyenne de soixante et quinze élèves par classe. On trouve au couvent huit religieuses et une institutrice qui enseignent souvent à plusieurs centaines d'élèves, petites filles que l'on destine à l'enseignement.

Il serait bien important également de doter le Havre Saint-Pierre d'un service téléphonique, et,

comme il y a déjà une ligne de téléphone reliant Sheldrake à la Rivière-Saint-Jean, soit trente milles, et une autre allant de Mingan à la Rivière-Romaine, il serait alors facile de relier toute cette partie de la côte de Havre Saint-Pierre à Rivière Saint-Jean. Il suffirait pour cela de construire une ligne de Saint-Jean à Longue-Pointe et de Rivière-Romaine à Havre Saint-Pierre. Ces lignes de téléphone sur la côte ne sont pas très dispendieuses; il s'agit seulement de procurer le fil et les isolants; ensuite, l'ouvrage est fait par des travailleurs volontaires qui placent ces fils sur les poteaux de la ligne du télégraphe après permission obtenue au Ministère des Travaux Publics, à Ottawa.

PIASTRE BAIE

Situé à trente-cinq milles de Havre Saint-Pierre. Cet endroit est maintenant appelé Johan-Beetz Bay; on sait qu'un nommé Johan-Beetz, un belge, a émigré de Belgique pour venir se fixer là et s'y livrer spécialement à l'élevage du renard argenté. M. Beetz a maintenant abandonné ce poste et il demeure à Vaudreuil près de Montréal.

Population, 22 familles, 125 âmes environ, vivant exclusivement de chasse et de pêche. Endroit renommé pour la chasse au gibier de mer.

AGUANISH

Poste situé à trente milles de Piastre-Bay. C'est ici que ce termine la seigneurie de Mingan, qui a pour frontière à l'est, la Rivière Aguanish. Population, 43

familles, environ 225 âmes, et vivant exclusivement de pêche et de chasse. Mission de Natashquan; très bon endroit pour la pêche à la morue et au saumon. J'ai constaté avec plaisir que ce poste, appelé aussi Goynish, a été fondé par des Rochette. Vers 1860, deux frères Rochette, de Québec, mariés aux deux sœurs vinrent s'y fixer au moment où la Compagnie de la Baie d'Hudson abandonnait le poste de chasse et pêche qu'elle y avait depuis plusieurs années sur la rivière. Cette branche des Rochette forme aujourd'hui plusieurs familles.

NATASHQUAN

Situé à douze milles de Aguanish et à 490 milles de Québec. Natashquan est le dernier endroit de la côte érigé en municipalité civile. Il y a église et presbytère. Curé actuel le R. P. Jos. Gallix. Population, 60 familles; environ 350 âmes. Commission scolaire avec une école. La question principale, actuellement, à Natashquan est celle de la reconstruction du pont sur la rivière Petit Natashquan qui sépare le village en deux parties distinctes. Le gouvernement a déjà envoyé un ingénieur qui a condamné ce pont et il serait urgent de le reconstruire immédiatement.

Natashquan est un très bon endroit de pêche. Tous les habitants y vivent de pêche et de chasse. La grande rivière Natashquan, qui se jette à quelques milles de là, leur offre un magnifique territoire de chasse qu'ils se partagent avec les Indiens.

Il y a en effet, à quelques milles de là, sur la Péninsule de Natashquan une réserve pour les Indiens habitée actuellement par 22 familles de Montagnais. M. Wilfrid Landry, de Natashquan, est l'agent de

ces Indiens. Ces Montagnais, comme d'ailleurs tous ceux qui demeurent sur la Côte, de Natashquan à Belle-Ile, vont à Musquarro pour leur mission.

KÉGASHKA

Situé à 22 milles de Natashquan; habité par six familles vivant exclusivement de chasse et de pêche.

MUSQUARRO

Situé à douze milles de Kégashka. Habité par trois familles seulement. On y remarque l'église des Indiens où a lieu annuellement la mission des sauvages dans le cours du mois d'août.

LA ROMAINE

Située à 18 milles de Musquarro. Habitée par dix familles vivant exclusivement de pêche et de chasse. On appelle cet endroit Grande-Romaine, de façon à ne pas le confondre avec la Rivière Romaine qui se jette près de Havre Saint-Pierre.

WOLF BAY

Situé à vingt milles de Romaine. Habité par quatre familles seulement. Chasse et pêche.

ITAMAMIOU

Situé à quinze milles de Wolf Bay. Habité par trois familles. Chasse et pêche.

HARRINGTON

Situé à 28 milles de Itamamiou et à 610 milles de Québec. Population, 35 familles, environ 160 âmes. La plupart, des Anglais protestants venant de Terre-neuve. Connu comme endroit de pêche et de chasse.

Harrington est surtout important à cause de l'hôpital Grenfell qui y a été érigé. Dans le cours de l'année 1907, une société de Londres appelée "Deep Sea Mission" a fait construire cet hôpital qui a été confié au soin d'un médecin-chirurgien et de plusieurs gardes-malades. Cet hôpital a rendu et rend encore des services signalés à tous les habitants de la côte. Le médecin et les infirmières vont souvent soigner à domicile un peu partout sur la côte, et ils donnent des renseignements importants et d' urgence au moyen du télégraphe. Cet hôpital a établi également, à quelques endroits sur la côte labradorienne des "Nursing Stations"; les postes qui sont ainsi dotés d'un "Nursing Station" ont là en permanence une garde-malade qui donne ses soins gratuitement à la population et distribue partout des conseils précieux sur l'hygiène. *Deep Sea Mission* doit établir prochainement un *Nursing Station*, à Natashquan.

TÊTE-A-LA-BALEINE

Situé à vingt milles de Harrington, formé par un groupe de onze petites îles situées à peu de distance les unes des autres; habité par 15 familles. Endroit. pittoresque. Un des plus beaux havres de la côte même pour gros navires; un des bons endroits de

pêche de la côte. Église construite sur l'Ile de la Providence.

Uniques occupations: pêche et chasse au loup-marin.

BAIE-DES-MOUTONS

Situé à 14 milles de Tête à la Baleine. Population 35 familles. Environ 175 âmes. "Nursing Station" de Deep Sea Mission. Un des plus anciens hameaux de la côte fondé sous le régime français. Il y a une église protestante. Pêche et chasse au loup-marin. On remarque ici l'établissement de M. le capt. Jos. Blais, de Québec, le fils de feu le capt. Narcisse Blais, l'un des meilleurs bienfaiteurs de la côte et aussi l'un de ses plus anciens *traders*.

GROS MÉCATINA

Situé à deux milles de Baie des Moutons. Ile de trois milles et demi de longueur sur trois milles de largeur. Habité par deux familles de pêcheurs. Assez bon Havre.

BAIE ROUGE

Située à six milles de Gros Mécatina, habitée par six familles. Église catholique. Pêche.

LA TABATIÈRE

Située à deux milles de Baie-Rouge. Habitée par huit familles. Excellent endroit pour la pêche à la morue et chasse au loup-marin.

KEKARPOUÉ

Situé à dix-sept milles de Tabatière. Habité par une famille. Pêche à la morue, au saumon, et chasse au loup-marin.

TÊTE A LA BALEINE DE L'EST

Poste situé à douze milles de Kekarpoue. Habité par une famille. Un des meilleurs endroits pour la pêche à la morue.

SAINT-AUGUSTIN

Situé à huit milles de Tête à la Baleine de l'Est. Habité par 25 familles de Canadiens et environ quarante familles de sauvages Montagnais. Il y a une église et une école.

Cet intéressant petit hameau est situé à l'embouchure de la Rivière Saint-Augustin où fourmillent des saumons et des truites d'une grosseur prodigieuse. Bon endroit de pêche.

VIEUX FORT

Situé à quarante milles de Saint-Augustin. Habité par neuf familles. Bon endroit de pêche. Un des plus vieux établissements de la côte. Endroit historique. On y remarque encore les ruines d'une vieille forteresse.

BONNE-ESPÉRANCE

Situé à cinq milles de "Vieux-Fort" et à 760 milles de Québec. La Baie de Bonne-Espérance est un des

plus vastes ports du Labrador. Complètement abrité par deux ou trois rangées d'îles, on peut y entrer par quatre ou cinq passages différents. Habité par deux familles. Très bon endroit de chasse pour les gibiers à plumes. Bonne pêche et bonne chasse au loup-marin. On remarque entre Bonne-Espérance et Baie Brador les postes suivants: Salmon Bay, à quatre milles, huit familles, Petite Pêche, à quatre milles, une famille, Middle Bay, à cinq milles, deux familles, et enfin Baie des Belles-Amours, habitée par une famille.

BAIE BRADOR

Située à 21 milles de Bonne-Espérance et à 781 milles de Québec. La Baie de Brador est large de dix milles et profonde de six milles. On y remarque un grand nombre de petites îles d'aspect très pittoresque. C'est un coin de mer absolument enchanteur. Ces îles sont constamment peuplées d'oiseaux aquatiques de toute espèce. On compte, à la Baie de Brador, six familles.

La pêche au saumon, à la morue, au harang et au maquereau y est justement renommée. La chasse au loup-marin y est aussi très fructueuse. C'est un des plus beaux havres de la côte.

LOURDES DE BLANC-SABLON

Situé à quatre milles de la Baie de Brador. Nous voici rendus à la frontière orientale de la province de Québec qui correspond avec le méridien passant sur l'îlot de Blanc-Sablon, à quelques milles du village. La Baie de Blanc-Sablon, qui fait pour ainsi dire

partie du détroit de Belle-Ile est le dernier poste de pêche de la Province de Québec. Les établissements des pêcheurs sont installés au fond de la baie. On remarque, à trois milles au large l'Ile Verte, (Greenly Island), où s'élève un phare important, le dernier sur le territoire de notre Province. Habité par vingt familles. Ecole catholique et presbytère. C'est ici que demeure le Rév. Père François Hesry, eudiste, un des plus vieux missionnaires de la côte. Lourdes est habité en grande partie par des Canadiens-français.

CHAPITRE DEUXIÈME

II—RICHESSES FORESTIÈRES, ET RESSOURCES HYDRAULIQUES—LEUR EXPLOITATION

La Côte Nord est une des plus belles réserves de notre richesse forestière en cette province. Là encore on trouve des limites disponibles de très grande valeur.

Pour en donner une idée, on trouve, sur la côte Nord, nombre de terrains vacants et des coupes de bois non encore concédées, par exemple les bassins des rivières suivantes:

Rivière Moisie,
Rivière Trinité,
Rivière Sheldrake,
Rivière au Tonnerre,
Rivière Jupitagan,
Rivière Petite Romaine,
Rivière Piastre Bay,
Rivière Washicoutai,
Rivière Aguanish,
Rivière Natashquan,

Rivière Kégashka,
Rivière Grande Romaine,
Rivière Etamamiou,
Rivière Nitigamiou,
Petit Mécatina,
Rivière Musquarro,
Rivière St-Augustin,
Rivière St-Paul ou des Esquimaux, etc., etc.

Plusieurs de ces rivières sont très bien boisées et offrent à leur tête souvent des limites à bois encore vierges et très riches.

Voilà ce que nous avons de plus important en richesse forestière encore inexploitée dans cette lointaine région.

Le gouvernement, pour perpétuer l'existence de nos ressources forestières et assurer un revenu constant à notre province, pourrait adopter un plan d'exploitation graduel et rationnel, et surtout songer à l'industrialisation du bois sur place.

Le premier pas peut-être, et c'est le plus difficile, ce serait de faire disparaître le préjugé qu'il n'y a pas de navigation possible l'hiver. Il vaudrait certainement la peine d'essayer de faire cette expérience. Le fleuve est libre de glace pratiquement tout l'hiver, et la meilleure preuve, c'est qu'on fait le service des malles en canots depuis Betsiamis jusqu'à la Pointe des Monts pendant toute la saison des glaces. Si l'on pouvait prouver la possibilité d'une navigation d'hiver dans le bas du fleuve, on pourrait alors forcer les compagnies à manufacturer leur papier sur place.

Avant d'avoir prouvé la possibilité de cette navigation, il est impossible d'exiger cela des compagnies, parce qu'elles répondraient immédiatement qu'elles ne sont pas pour placer des millions de dollars sans

être sûres à l'avance qu'il est possible de manufacturer le papier sur place et de l'exporter ensuite.

Les compagnies elles-mêmes seraient contentes si elles pouvaient manufacturer sur place, mais, à la condition toutefois, qu'on leur prouve que l'exportation de leur papier l'hiver serait possible; on sait que ce papier ne peut pas se conserver mais qu'il doit être expédié sans délai. Comme résultat, on sauverait alors 75% du coût de fabrication du bois en papier. Tout le profit resterait dans la province et pour les populations vivant près des établissements.

Ce n'est pas à un individu ni à une compagnie d'essayer de prouver la possibilité de cette navigation d'hiver, mais bien au gouvernement.

Quand le bois est expédié en dehors, on peut dire que la province en retire au plus $15.00 la corde, savoir $10.00 pour le bois, tant pour les droits de coupe que pour la coupe elle-même et son flottage; de plus, il peut rester dans la province une somme additionnelle de $5.00 par corde, qui représente le transport jusqu'aux limites de notre province, somme qui va à nos compagnies de navigation.

Si, au contraire, ce bois était fabriqué sur place en papier, nous aurions le bénéfice en plus du prix de fabrication, soit une somme additionnelle d'environ $30.00.

Par ailleurs, les compagnies, en manufacturant leur pulpe sur place, y trouveraient leurs profits, car on estime à environ $9.00 la tonne que cela coûte de plus à une compagnie qui est obligée d'expédier son bois, de le faire en pulpe et de l'envoyer ensuite à une autre fabrique pour finir le papier.

Si l'on pouvait passer la pulpe directement à la fabrique de papier, cette somme de $9.00 donnée

serait alors sauvée à la compagnie. Bref, je ne désespère pas de voir un jour de magnifiques exploitations de bois au Havre Saint-Pierre, à Natashquan, à Saint-Augustin et ailleurs parce que leurs rivières offrent de belles forêts, de beaux pouvoirs d'eau et une population ouvrière merveilleuse sur place.

Un grand nombre diront que ce projet de la navigation d'hiver est impossible. Cependant, d'après les nombreux renseignements obtenus des habitants de la Côte Nord, surtout des navigateurs, cette navigation serait très praticable. On peut tout de même dire, en face des avantages extraordinaires que cela pourrait entraîner, qu'il vaut la peine d'essayer.

Un grand nombre de navigateurs prétendent que la navigation serait possible sur toute la côte l'hiver à partir de Saguenay. Plus haut, la navigation serait plus difficile à cause de la glace formée par l'eau douce du Saguenay.

D'autres navigateurs prétendent que la navigation serait très facile l'hiver du côté nord depuis le Saguenay jusqu'en bas.

On ne pourrait certes pas pénétrer dans toutes les baies, mais, à tous les endroits principaux, la navigation serait facile.

Aux autres postes situés au fond d'une baie, on sait qu'il est très facile alors d'accoster le bateau près de la glace comme font habituellement les bateaux du gouvernement, qui font le voyage de la côte avant le départ de la glace en février.

Quand il sera prouvé que la navigation d'hiver est possible, soit à travers le fleuve, de Rimouski au nord ou bien du côté nord du Saguenay, en bas, tout sera fait et le problème sera résolu. Les compagnies cons-

tateront, après ces expériences, qu'il sera facile de transporterl eur papier, une fois fini, même l'hiver, par la voie d'eau jusqu'aux Etats-Unis, ou par Rimouski, en chemin de fer.

Si, par ailleurs, il était prouvé que la navigation serait plus facile du côté nord, à partir du Saguenay, il deviendrait alors bien aisé de faire, avec Sainte-Catherine, à l'embouchure du Saguenay, un terminus de chemin de fer en prolongeant la voie ferrée de la Malbaie. Les compagnies y trouveraient un grand avantage, même au point de vue transport, parce que le poids du papier fini ne représente que 60% du poids du bois.

En transportant le bois brut, on se trouve à transporter inutilement 40% représenté par l'eau dont le bois est imprégné et les déchets. De plus, on pourrait alors raisonnablement forcer les compagnies à manufacturer leur bois sur place, et tout l'argent resterait au pays; notre population s'enrichirait par les salaires considérables qu'on en obtiendrait; toute crise du chômage serait résolue; notre Côte Nord deviendrait très prospère; nos richesses forestières et les industries qu'elles occasionnent seraient perpétuées à peu près indéfiniment, notre province s'enrichirait d'autant, et l'avenir serait certainement très brillant chez nous.

Pour bien se rendre compte de l'importance de cette question, nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur le tableau indiquant la quantité de bois que les compagnies coupe annuellement sur la côte nord à l'heure présente.

De Tadoussac en bas sur la côte, il se coupe et s'expédie actuellement, à l'état brut, 800,000 cordes de bois, réparties comme suit, savoir:

BERGERONNES: Grogan & Conway ...	8,000	cordes	pulpe
ESCOUMINS: Laurentide Company......	20,000	"	"
SAULT-AU-MOUTON: Iberville Lumb. Co	15,000	"	sciage
PORTNEUF: (Banque Nationale).......	40,000	"	pulpe
PAPINACHOIS: (Brown Corporation)...	50,000	"	"
MANICOUAGAN: Ang. Can. P. (Clarke).	150,000	"	"
MANICOUAGAN: Ontario Paper Co.....	150,000	"	"
FRANQUELIN: Franklin Pulpwood Co...	35,000	"	"
SAINT-NICOLAS.....................	60,000	"	"
GODBOUT: St. Régis Paper Co.........	50,000	"	"
PENTECÔTE: St. Maurice Lumber	35,000	"	"
SHELTER BAY: Ontario Paper Co	100,000	"	"
CLARKE CITY: (Gulf Pulp & Paper Co.)..	35,000	"	"

Sans doute, cette exploitation forestière produit des revenus considérables pour la Province, revenus que le temps ne pourra qu'augmenter, et pour l'immense avantage de cette région et de toute la Province.

Actuellement, il se distribue en salaires, sur la côte près de *dix millions* de dollars. Si réellement, on venait à faire manufacturer le bois sur la côte, ce serait non pas *dix millions* mais *cent millions* qui viendraient à être payées annuellement en salaires. Naturellement, ce changement ne pourrait s'effectuer sans transition. Le gouvernement pourrait se concerter avec les compagnies et probablement qu'on n'y rencontrerait pas grande objection. Je n'ai pas été capable d'étudier moi-même cette question importante, mais difficile de la navigation d'hiver sur notre fleuve. Plusieurs navigateurs de renom et un grand nombre de personnes, déjà intéressées dans les industries forestières de la côte, m'en ont parlé à maintes reprises; j'ai pensé qu'il serait peut-être intéressant de traiter de ce sujet, tout nouveau, dans ces notes. Je désire donc tout simplement soulever le débat: aux experts et aux intéressés de continuer la discussion.

Nomenclature et description des rivières de la Côte Nord—leur distance—traits caractéristiques—force hydraulique—Richesses et essences forestières.

Rivières des Bergeronnes: Rivières Petite-Bergeronnes et *Grandes-Bergeronnes,* coulant l'une près de l'autre à environ 125 milles de Québec. Rivières torrentueuses et très bien boisées.

Rivière des Escoumins:—Bassin de drainage, 400 milles carrés, débit minimum 132 pds cubes par seconde. Bien boisée sur tout son parcours. Remplie de cascades et de fosses profondes.

Rivière Sault-au-Mouton: Plusieurs sources d'énergie remarquables, notamment une cascade de 60 pds de hauteur qui tombe dans le fleuve; bien boisée: épinette, bouleau, cyprès et pin.

Rivière Portneuf: à 150 milles de Québec. Rivière assez considérable avec plusieurs chutes importantes. La première chute est à quatre milles de l'embouchure et mesure 40 pds de hauteur et 200 pds de longueur. La marée se fait sentir jusqu'à trois milles de l'embouchure. Bien boisée sur tout son parcours.

Rivière Sault-au-Cochon: Cours d'eau considérable de 130 milles. Plusieurs tributaires. Plusieurs chutes de 10, 20 et 30 pds. Bien boisée.

Rivière Laval : 65 milles en bas de Tadoussac. Rivière torrentueuse. Petits pouvoirs hydrauliques. Essences forestières variées.

Rivière Blanche: Petits cours d'eau très bien boisés: épinette, pin rouge, jaune et blanc. Plusieurs chutes.

Rivière Betsiamis: Située à 180 milles de Québec. Bassin de drainage, 6,400 milles carrés. Longueur, 260 milles, largeur, 400 pds, alimentée par de nombreuses rivières et plusieurs grands lacs. Première chute à 42 milles de l'embouchure. Bordée de montagnes avec berges escarpées. Une des rivières les plus importantes de la côte. Richesses forestières considérables. Riche en saumon.

Rivière aux Outardes: Située à 190 milles de Québec. Bassin de drainage, 7,300 milles carrés; débit minimum, 2,500 pds cubes par seconde; forces hydrauliques très importantes et richesses forestières immenses.

Rivière Manicouagan: C'est un véritable fleuve situé à 210 milles de Québec; trois milles de largeur à l'embouchure; plusieurs chutes de 800 à 1000 pds de hauteur. Parcours de plus de 350 milles. Bassin de drainage, 1,500 milles carrés; débit minimum, 4,500 pds cubes par seconde. Richesses forestières très variées et considérables. Bien boisée jusqu'à l'embouchure.

Rivière Mistassini: Située à 38 milles à l'est de Betsiamis. Rivière torrentueuse d'un parcours d'environ 35 milles, alimentée par de nombreux lacs; première chute à environ un mille de l'embouchure

force hydraulique considérable. Bien boisée jusqu'à l'embouchure.

Rivière Franquelin: Située à trois milles à l'Est de la Mistassini et se jetant dans la mer dans l'endroit appelé aujourd'hui "Franklin". On sait que ce poste s'appelait autrefois "Baie des Cèdres"; de même la rivière était autrefois nommée rivière Bec-Scie. Cette rivière se jette dans le fleuve à 225 milles en bas de Québec, et elle a été aménagée à l'embouchure pour faire l'expédition du bois par Ontario Paper Co. On y a construit un barrage; il y a, du moulin au quai, une dalle de 5,600 pieds par où le bois est flotté pour expédition. Bien boisée jusqu'à l'embouchure; essences forestières variées; pouvoirs hydrauliques considérables. Les chutes les plus importantes sont situées à trois milles de l'embouchure et donnent en tout une tête d'eau d'au-delà de 170 pds. Rivière avec plusieurs tributaires, alimentée par plusieurs lacs et même mieux fournis d'espèces forestières que la Mistassini.

Rivière Saint-Nicolas: Petite rivière torrentueuse d'un parcours de 15 milles environ; alimentée par un lac de 12 milles de longueur; bien boisée jusqu'à la mer.

Rivière Godbout: Située à 232 milles de Québec. Limites à bois détenue par la St. Regis Lumber Co.; pouvoirs d'eau importants; à un demi-mille de l'embouchure, série de rapides fournissant un niveau de 130 pds; chute de 55 pds à trois milles de l'embouchure. Rivière bien boisée jusqu'à la mer, avec essences forestières variées.

Rivière Trinité: Située à 247 milles de Québec; plusieurs tributaires; alimentée par un grand nombre de lacs. Bien boisée.

Rivière Pentecôte: Située à 277 milles de Québec. Bassin de drainage, 1000 milles carrés; débit minimum, 330 pds cubes par seconde; première chute à six milles de l'embouchure, d'une hauteur de 70 pds; plusieurs autres chutes à l'intérieur, capables de développements hydrauliques considérables. Bien boisée jusqu'à l'embouchure avec essences forestières variées.

Rivière des Rochers: Rivière aujourd'hui appelée Shelter Bay. La baie où se jette la Rivière appelée autrefois la rivière des Rochers a changé de nom depuis que la Ontario Paper Co. y a construit moulin ou usine. La Baie des Rochers s'appelle aujourd'hui Shelter Bay, comme la rivière. C'est un très beau cours d'eau tant pour sa richesse forestière, que pour ses nombreuses forces hydrauliques; parcours de plus de 180 milles; alimentée par plusieurs lacs; plusieurs tributaires; série de dix chutes sur une distance de six milles et demi à partir de l'embouchure; essences forestières variées et considérables.

Rivière Sainte-Marguerite: Cette rivière fournit la force motrice au moulin de Clarke City. Bassin de drainage, 3300 milles carrés; débit minimum, 1100 pds cubes par seconde; plusieurs chutes considérables; l'usine de la Compagnie Clarke exploite une chute de 52 pds; essences forestières variées et considérables; bien boisée jusqu'à l'embouchure; une des belles rivières de la côte, située à 290 milles de Québec.

Rivière Moisie: Située à 333 milles de Québec. Rivière importante surtout pour la pêche; plusieurs tributaires; terrain longeant les deux rives de nulle valeur; quantité, qualité et nature des arbres: médiocre; on rencontre seulement quelques endroits, de peu d'étendue, bien boisés en épinette blanche et rouge, mais on ne peut dire que cette rivière offre des richesses forestières réellement exploitables.

Rivière Manitou: Située à 370 milles de Québec. Bassin de drainage, 1000 milles carrés. Débit minimum, 300 pds cubes par seconde. Première chute à un mille et un quart de l'embouchure et haute de 121 pds. Une des plus belles chutes de la Côte Nord; plusieurs autres pouvoirs d'eau importants à l'intérieur, richesses forestières variées et considérables.

Rivière Sheldrake: Bassin de drainage, 2000 milles carrés avec débit minimum de 600 pds cubes. Première chute à trois milles de l'embouchure. Peu de bois à l'embouchure à cause d'un feu qui ravagea la forêt à cet endroit en 1894; bien boisée cependant à partir de quinze milles à l'intérieur.

Rivière Magpie: Bassin de drainage, 2000 milles carrés, débit minimum, 660 pds cubes par seconde; nombreux pouvoirs d'eau; chutes jusqu'à plus de cent pieds de hauteur; essences forestières variées et importantes.

Rivière Saint-Jean: Située à six milles à l'est de Magpie; rivière importante; à 45 milles de la mer, on y trouve une chute très importante; boisée médiocrement à l'embouchure, mais richesses forestières considérables, paraît-il, à l'intérieur des terres, à partir de quinze milles.

Rivière Mingan: L'embouchure de la Rivière Mingan forme un havre à eau profonde abrité contre tous les vents et pouvant recevoir les plus gros navires. Le bassin de drainage de la rivière est de 870 milles carrés, avec un débit minimum de 300 pds cubes par seconde. Plusieurs pouvoirs d'eau importants. A dix milles de l'embouchure, il y a un grand rapide d'une hauteur de 100 pds; essences forestières variées et importantes.

Rivière Romaine: Située à huit milles à l'est de Mingan. Bassin de drainage, 7300 pds, débit minimum, 2400 pds cubes par seconde; pouvoirs d'eau très importants; chute de dix pieds à l'embouchure et un autre de treize pds, à neuf milles; superbe chute de 108 pds à 30 milles de la mer. Essences forestières variées et importantes.

Rivière Aguanish: Rivière ayant de nombreux triburaires et alimentée par plusieurs lacs; plusieurs sources d'énergie; chute considérable à dix milles de l'embouchure. Assez bien boisée et d'un parcours considérable.

Rivière Natashquan: Située à 480 milles de Québec; tributaire important du Golfe Saint-Laurent; bassin de drainage, 5000 milles carrés; débit minimum, 1500 pds cubes par seconde; largeur de un mille pour les premiers 12 milles. Beaucoup d'énergie hydraulique; parcours très considérable avec essences forestières variées et importantes dans toute son étendue.

Rivière Kégashka: Située à 500 milles de Québec; alimentée par plusieurs lacs; chutes considérables dont la première est à un mille de l'embouchure; plusieurs autres chutes à l'intérieur; bord de la rivière

dénué de bois de commerce. Il y a, paraît-il, autour des lacs, à l'intérieur des terres, des étendues forestières d'assez de valeur dont le bois pourrait être facilement flotté jusqu'à la rivière.

Rivière Musquarro: Située à douze milles de Kegashka; alimentée par de nombreux et grands lacs. Pouvoirs d'eau importants; première chute à huit milles de la mer; boisée à l'intérieur, surtout autour des lacs Musquarro, d'Auteuil et DuRocher.

Rivière Washicoutai: Rivière rocheuse formée d'une série de lacs; on y remarque plusieurs chutes importantes capables de développements hydrauliques considérables. On y voit même une chute verticale de 50 pieds de hauteur. Les premiers dix milles de cette rivière sont peu boisés, mais les forêts du haut de la rivière sont belle et contiennent du bois exceptionnellement gros.

Rivière Grande-Romaine ou Olomanoshibou: Située à 50 milles de Natashquan; c'est l'une des plus belles rivières du Labrador canadien; remarquable à tout point de vue; essences forestières, forces hydrauliques de developpement facile; pêche et chasse; on dit qu'elle est très bien boisée sur tout son très long parcours, essences forestières fort variées.

Rivière Coacoachou: Rivière torrentueuse formée par plusieurs lacs, dont quelques-uns ont une largeur d'au-delà de vingt milles. On y remarque plusieurs chutes et grand nombre de rapides; cette rivière, paraît-il, pourrait fournir beaucoup de force motrice.

Rivière Etamamiou: Située à quinze milles de Coacoachou. Formée également par une suite de lacs

réunis par des chutes ou des rapides; capable de développements hydrauliques considérables.

Rivière Natagamiou: Située à 21 milles de Etamamiou. Pouvoirs d'eau considérables; plusieurs chutes puissantes dans le voisinage de l'embouchure et de développement facile. Pas de bois suffisant pour exploitations commerciales.

Rivière Grande-Mécatina: Située à 578 milles de Québec; coule à travers les montagnes; alimentée par de grands lacs; plusieurs pouvoirs d'eau très importants; chutes et cascades d'au-delà de 50 pds de hauteur; peu de bois à l'embouchure, mais à quelques milles dans l'intérieur, le bassin de cette rivière est, paraît-il, bien boisé d'épinette, de sapin et de bouleaux, mais le diamètre des arbres ne dépasse guère quinze pouces.

Rivière Petite-Mécatina: Malgré son nom, c'est un des cours d'eau les plus importants du Labrador inférieur; au dire des sauvages, cette rivière serait alimentée par plusieurs lacs aussi grands que le lac Saint-Jean; parcours très considérable bien au-delà de 100 milles. Il y a paraît-il, cinq à six chutes, dont plusieurs très considérables capables de développements hydrauliques fort importants; peu de bois à l'embouchure, mais, à partir de quinze milles, le sol est abondamment couvert d'épinette, de sapin, d'épinette rouge et de bouleau blanc; on dit que les richesses forestières de cette rivière, qui a plusieurs tributaires importants, sont très considérables et variées.

Rivière Reed: Située à neuf milles de Mécatina; peu de bois à l'embouchure, mais immédiatement à l'intérieur on rapporte que les rivages de cette rivière sont

bien boisés en sapin et en épinette; on dit qu'il y a plusieurs chutes capables de développements hydrauliques.

Rivière Saint-Augustin: Rivière considérable et la plus importante depuis Natashquan. Plusieurs tributaires; chutes considérables sur tout son parcours qui est très long et apparemment capable de grands développements hydrauliques. Les rives, à partir de la mer, sont composées de terre glaise sur laquelle repose une couche de sable mélangé de terre noire. L'épaisseur de la couche de terre est de 5 à 10 pieds. On dit même que cette terre devrait être très bonne pour la culture. Les parties inférieures de cette rivière sont peu boisées, mais à partir de 40 milles à l'intérieur des terres on dit qu'il y a là une forêt magnifique où l'on trouve toutes les essences forestières: sapin, épinette, etc., en grand nombre et de belle taille. C'est une des meilleures rivières de la côte.

Rivière Saint-Paul ou des Esquimaux: C'est la dernière rivière importante du Labrador canadien, située à environ 175 milles de Natashquan. Son parcours est d'environ 350 milles. Plusieurs tributaires très importants; alimentée par de nombreux lacs. Il y a, paraît-il, un grand nombre de chutes, de différente hauteur, dont plusieurs seraient capables de développements hydrauliques très considérables; peu de bois sur les 30 milles de parcours à partir de la mer, mais comme pour la rivière Saint-Augustin, on dit que la forêt qui se trouve sur son bassin de drainage à l'intérieur des terres est d'une grande richesse.

* * *

Avant de terminer ce chapitre, je dois dire, à la louange du gouvernement libéral de cette province, quelle œuvre nationale il mène à si bonne fin en protégeant avec un soin jaloux nos ressources naturelles, nos richesses forestières.

Le service forestier est loin d'avoir négligé les importantes réserves que nous avons sur la côte. Pendant la saison où les incendies forestiers sont à craindre, le personnel des ingénieurs et gardes-forestiers travaille de concert avec les associations de protection et des compagnies privées pour préserver des ravages du feu les domaines de l'État. En même temps, on surveille les exploitations forestières qui se font sur les terres de la Couronne, on procède à des reconnaissances et à des inventaires, on fait la classification des terres et on travaille à la régénération des différentes essences ligueuses commerciales.

On n'a pas négligé non plus les vastes réserves de houille blanche échelonnées sur la côte. Le gouvernement poursuit, depuis de nombreuses années, des travaux considérables d'exploration, d'inventaire et de classification de toutes les forces hydrauliques du Nord.

Tous ces renseignements précis seront utiles à l'administration, ils feront connaître à tous la valeur des richesses naturelles immenses de chez nous, et ils nous feront aimer davantage notre patrie et estimer le gouvernement qui préside si bien aux destinées de notre province.

CHAPITRE TROISIÈME

III—LA CHASSE ET LA PÊCHE,—ÉTAT ACTUEL—AMÉLIORATIONS POSSIBLES

La chasse et la pêche sont certainement les sources principales des revenus des habitants de la côte; la culture y compte pour peu de chose, en somme, surtout dans la partie labradorienne. Les sommes que l'on peut y gagner dans l'industrie du bois, c'est-à-dire dans les chantiers, sont certainement peu considérables, comparées aux sommes énormes que rapportent les chasses et les pêches fructueuses qu'on y fait.

Pour donner une idée de l'importance de la chasse et de la pêche, voici quelques statistiques qui m'ont été fournies par plusieurs gardes-chasse et gardes-pêche de la côte.

CHASSE

On peut diviser toute la côte en deux parties quant à la chasse: un premier district irait de la Pointe-aux-

Esquimaux à Blanc-Sablon; l'autre partie irait de Betsiamis à la Pointe-aux-Esquimaux.

On sait que de Tadoussac à Betsiamis, la chasse, quoique importante, ne constitue pas l'industrie principale.

PREMIER DISTRICT: (*De la Pointe à Blanc-Sablon*)

Chasse moyenne par année

Renard (dont 20% argentés)	5,000
Vison	2,000
Rat musqué	20,000
Hermine	2,000
Castor	2,000
Loup cervier	2,000
Loutre	1,000
Martre	2,000
Pékan (variable)	
Ours	200

Orignal, chevreuil et caribou en petit nombre.

DEUXIÈME DISTRICT: (*De Betsiamis à la Pointe-aux-Esquimaux*)

C'est dans ce district surtout que l'on fait les plus belles chasses. Le castor, la martre et le vison y abondent. Par contre, le renard y est un peu moins nombreux. On s'accorde à dire que la valeur totale des fourrures prises dans ce deuxième district est souvent de deux à trois fois plus considérable que dans le premier.

On voit donc par ce tableau le capital que représente l'industrie de la chasse sur ce territoire.

LA PÊCHE

La pêche représente également un gros revenu pour toute la Côte Nord. On estime que le rendement moyen annuel de morue sèche sur la Côte Nord est d'environ 100,000 quintaux (cent mille).

Quant au saumon, on en évalue la prise annuelle à environ 600,000 livres. Si l'on ajoute à cela les nombreuses autres sources de revenus que la mer procure à tous les habitants de la côte, on se rend compte des sommes importantes que rapporte la Côte Nord, même au Trésor provincial.

Cela démontre quel intérêt et quelle attention le gouvernement doit porter à cette région de notre province. Il n'est pas exagéré de dire que la Côte Nord est aujourd'hui le plus bel endroit de chasse du monde car, lorsqu'on en parle, il faut comprendre tout l'Ungava, les chasseurs, blancs comme Indiens s'avanturant jusqu'à cinq ou six cents milles dans les terres, souvent jusqu'à la Baie d'Hudson et au Labrador. Malheureusement, on constate tout de suite que cette merveilleuse terre à gibier n'est pas assez surveillée. Les gardes-chasse y sont peu nombreux sur un trop grand territoire; en exemple, je ne citerai qu'un cas, celui de M. Cyrille Desjardins; ce dernier a sous sa juridiction 130 milles de côte; c'est dire qu'il lui est impossible de garder, à proprement parler, son territoire. Tout ce qu'il peut faire, c'est de voyager le long de la côte et d'y étamper les fourrures qu'on lui présente.

Je proposerais la nomination d'un garde-chasse d'abord à chaque poste. Ensuite, il serait nécessaire de nommer un inspecteur qui n'aurait pas plus de 50 milles de côte sous sa surveillance.

Cet inspecteur, qui serait aussi juge de paix, parcourerait le littoral sous sa juridiction. Il y rencontrerait les gardes-chasse locaux, recevrait leur rapport, et, souvent même, en compagnie d'un ou plusieurs de ses agents locaux, il pourrait, de temps à autre, faire une incursion à l'intérieur pour y découvrir les braconniers ou marcher sur une piste qu'on lui aurait indiquée.

Il y a nécessairement entre les Indiens et les blancs d'une part et entre chaque chasseur blanc d'autre part une émulation bien explicable. Ce qui arrive, c'est que ces chasseurs partent pour le bois dès l'été; ils y prennent avant le temps une grande quantité de fourrures qui ne sont d'aucune valeur; ou bien ils essaient d'y capturer des animaux à fourrure, alors trop jeunes pour se défendre, dans l'espoir de les garder en captivité jusqu'au moment ou leur fourrure deviendra bonne.

On conçoit alors le grand dommage que cette chasse ruineuse cause à la faune de notre Labrador. Plusieurs chasseurs, pour protéger illégalement, même sous le couvert de la loi, ces procédés destructeurs, obtiennent du gouvernement des licences pour garder en captivité, dans des parcs, des animaux sauvages; ce n'est là, dans presque tous les cas, qu'un truc pour protéger le produit de leur chasse illégale, c'est-à-dire garder les petits qu'ils prennent avant le temps dans l'espoir de les élever jusqu'à ce que leur fourrure ait une valeur commerciale.

Sans doute il y a sur la Côte Nord des éleveurs de

bonne foi, mais ils sont peu nombreux, et le Ministère de la Colonisation devrait être, sur ce point, sur ses gardes. Quand on songe que pour prendre, dans le nid, viable, un de ces petits animaux, il faut en tuer souvent plusieurs, désemparer toute une famille, cela nous montre l'étendue du désastre.

Le gouvernement pourrait faire également beaucoup pour encourager le pêcheur, et il devrait le faire directement. Au lieu de donner des primes de $15.00, $10.00 et $5.00 seulement, il serait très utile de donner une prime de tant par quintal de morue après 50 quintaux, soit par exemple 5 cts par quintal à tout pêcheur qui aurait pris et préparé plus de 50 quintaux de morue.

Il serait important également de donner instructions aux inspecteurs des pêcheries d'enseigner partout comment trancher le poisson.

Il arrive souvent, sur la Côte Nord, que le poisson est tranché trop haut et le bout de l'arête ensanglantée que l'on laisse se corrompt et rend le poisson inférieur. Ensuite, il serait très utile de donner un petit octroi pour chaque groupe de 12 ou 13 barges, de façon à leur permettre de construire une petite neigère où ils pourraient mettre leur poisson frais et leur boitte.

Le gouvernement commence à donner des octrois pour construire ici et là de petites glacières que l'on appelle "Neigères". Ce sont de petites constructions, la plupart du temps enfoncées en terre où l'on accumule pendant l'hiver de grandes quantités de neige qui servira pendant l'été à la conservation et à l'expédition du poisson frais. On utilise aussi ces glacières pour y déposer le poisson et la boitte pour les conserver en bon ordre. C'est là une heureuse initiative

du gouvernement, et elle devrait être généralisée, car il en faudrait partout. Il arrive souvent que le pêcheur n'a pas le temps d'aller à la neigère si elle est éloignée, même s'il y en avait une à l'endroit où ils demeurent; souvent, ces postes sont séparés par des rivières, montagnes ou simplement par une distance trop grande; s'il arrive que la neigère est, par exemple, au centre du village, les habitants des deux extrémités sont dans l'impossibilité de l'utiliser.

On sait que le pêcheur part pour la pêche à deux heures du matin. Il reste toute la journée au large et ne revient souvent qu'à cinq heures de l'après-midi.

En arrivant, il doit trancher sa morue, et il en a souvent pour des heures. Plusieurs jours par semaine, après avoir tranché sa morue, il doit même repartir pour aller seiner la boitte. Comme il lui faut repartir à deux heures du matin, si le temps est propice, il n'a guère le temps de s'éloigner, fût-ce même pour aller à la glacière commune.

Pour donner une idée du travail ardu de nos pêcheurs, je vais dire sommairement quel traitement on doit faire subir à la morue avant qu'elle devienne propre à l'expédition.

La morue est d'abord tranchée, et, pour cette opération, il y a le piqueur, le décolleur et le trancheur. La morue est ensuite lavée et mise en pile dans de la saumure ou salée abondamment. On la laisse ainsi cinq ou six jours; alors, elle est lavée de nouveau une à une et elle est remise en arrime de nouveau, sans sel ni saumure; c'est ce que l'on appelle la *mise en pâte;* elle reste ainsi pendant une couple de jours, et pendant ce temps elle perd son sel et s'égoutte. Elle est ensuite mise sur les vigneaux pour sécher; on la tourne à chaque soleil. Après avoir séché ainsi pendant

trois ou quatre bons soleils, elle est rentrée une première fois, mise en pile, de façon à bien l'étendre et à en faire sortir le reste du sel qu'elle contient; c'est ce que l'on appelle lui *faire suer le sel.* Quand elle est redevenue humide, par l'effet du sel, on l'expose encore au soleil, sur les vigneaux, tous les jours pendant huit ou dix jours, mais on doit alors la rentrer tous les soirs.

L'opération qui consiste à étendre la morue une à une sur les vigneaux pour la faire sécher s'appelle la *grave.*

On voit un peu par là que le pauvre pêcheur qui a pris au large, à l'hameçon, un bon quintal de morue est encore bien loin du jour où il pourra le vendre et recevoir son paiement.

Ce qui rendrait bien des services à la côte, ce serait de faire payer aux pêcheurs, même devenus vieux, le bonus ou indemnité que le gouvernement fédéral leur paye chaque année, soit une somme d'environ $7.00. Cette somme n'est payée qu'au pêcheur qui fait actuellement la pêche; on lui discontinue cette prime lorsqu'il devient trop vieux pour pêcher; on devrait encore continuer à la lui donner, parce qu'il rend bien des services en faisant la "grave", en tournant la morue, etc., travaux qui occupent le temps d'un autre homme.

Le gouvernement provincial pourrait *aussi* accorder des médailles aux meilleurs pêcheurs, et cela créerait beaucoup d'émulation.

Actuellement, on donne $30.00 par district de pêche, et il y a dans certains districts plus de 800 pêcheurs. L'étendue de ces districts devrait être considérablement diminuée.

8

On protégerait également beaucoup le pêcheur en faisant inspecter les balances et poids et mesures plus fréquemment sur la côte. Les inspecteurs de poids et mesures n'y vont souvent que tous les trois ou quatre ans et l'on y remarque un grand nombre de balances faussées.

CHAPITRE QUATRIÈME

IV—LA VOIRIE—ÉTAT ACTUEL—AMÉLIORATIONS URGENTES

En parlant de voirie sur la Côte Nord, il ne faut pas penser aux belles routes macadamisées ou gravelées qui sillonnent déjà notre province. Sur la Côte Nord on est parfaitement heureux lorsqu'on rencontre un bon portage. Il y a bien, par ci par là, quelques petits bouts de chemin d'un mille ou plus, mais qu'est-ce que cela quand on songe aux centaines et aux centaines de milles à parcourir sur la côte du Labrador?

Cependant, on peut voyager assez bien de Tadoussac à Portneuf, mais là finit l'utilité de ce bon compagnon de l'homme: le cheval. Il n'y a aucun chemin d'été entre Portneuf et Betsiamis; cependant, en hiver, c'est-à-dire après la gelée, l'automne, le chemin devient passable pour des chevaux, mais avec combien de difficultés! De Betsiamis à la Pointe-des-Monts, aucun chemin quelconque, pas même un portage, et l'hiver, le seul moyen de communication, c'est le canot de bois. On conçoit alors les difficultés

que l'on y rencontre. Le seul moyen de faire ce trajet, l'hiver, c'est de prendre passage avec ces rudes gars que sont les postillons qui transportent les postes de Sa Majesté depuis Betsiamis jusqu'à la Pointe-des-Monts. On prend place dans de grands canots de bois et, en hiver, comme il est inutile de parler de moteurs avec une température souvent de 30 degrés en bas de zéro, on fait le trajet en canot qui doit être conduit à la rame lorsqu'il y a de l'eau, et poussé sur la glace lorsqu'elle se rapporche trop de la rive.

Il serait absolument nécessaire, pour permettre une communication constante avec la côte, de faire le chemin, au moins pour l'hiver, entre Betsiamis et la Pointe-des-Monts. Cela ne serait pas si difficile quand on songe qu'il y a déjà un chemin qui a été fait de 1903 à 1906 entre Manicouagan et la Baie-des-Anglais.

De Betsiamis à Manicouagan, le Service des réserves indiennes serait disposé, dit-on, à faire son bout, tandis que les compagnies accorderaient un fort montant pour faire le reste.

Le chemin entre la Pointe-des-Monts et Sept-Iles est pratiquement tout à faire, mais il y aurait moyen, par une entente avec les compagnies qui exploitent le bois sur cette partie de la côte, de faire ce chemin à peu de frais. Le préjugé qui veut que ces compagnies ne désirent pas faire le chemin de façon à garder ainsi de force leurs bûcherons, l'hiver, n'existe pas. Toutes ces compagnies veulent avoir une communication constante; elles sont décidées d'y aller pour leur bonne part et elles savent bien que, s'il y avait un chemin pour les déserteurs et les paresseux, il y en aurait un pour faire venir de bons hommes, même l'hiver.

Il faudrait de toute nécessité un chemin entre Sept-Iles et Clarke City. Cela augmenterait considérablement les affaires de Sept-Iles, et encore ici, les compagnies intéressées seraient heureuses de contribuer.

De Sept-Iles à Moisie, il y a maintenant un bon chemin carrossable, même en automobile.

De Moisie à la Baie de la Trinité: huit milles.

Il y a un beau portage à terre, et l'on pourrait finir le chemin à peu de frais.

De la Baie de la Trinité à Pigou: quinze milles.

Le portage n'y est pas fini mais on dit que $200.00 suffiraient pour le compléter, étant donné que le Département de la Colonisation a accordé, cette année, un octroi suffisant pour faire le pont de Tatameck.

De Pigou à Manitou: 25 milles.

Il y a un portage qui est suffisamment tracé, mais il reste à faire une côte appelée Côte à Tortue que l'on pourrait détourner.

De Manitou à La Chaloupe: six milles.

Le chemin de voiture y est presque terminé.

De La Chaloupe à Sheldrake: 12 milles.

Il y a un assez bon portage pour les chiens avec cométique, mais ce n'est pas passable pour chevaux. Il faudrait compléter le chemin et faire deux ponts; l'un à l'Anse Verte et l'autre à la Plaine Ronde.

De Sheldrake à la Rivière au Tonnerre: sept milles.

Il y a un bon chemin de voiture.

De la Rivière au Tonnerre au Dock, il y a également un bon chemin de voiture terminé.

Du Dock à Jupitagan, le chemin de voiture est presque terminé.

De Jupitagan à Magpie: cinq milles.

Le chemin est passable en charrette; il reste à amé-

liorer la surface et à couvrir sept arpents de marécage avec des pièces de bois.

De Magpie à Saint-Jean: huit milles.

Le chemin est presque passable en charrette. Le tracé est fait; les arbres sont enlevés et tous les ponts sont construits.

De Saint-Jean à Longue-Pointe de Mingan: neuf milles.

Le chemin est tout à faire. On y a dépensé $1,000.00, mais l'endroit a été mal choisi. De Longue-Pointe de Mingan à Mingan, il y a un chemin ébauché. Il reste environ 5 milles à faire; actuellement, il y a un pont en construction sur le ruisseau "Paterson". De Mingan à la Pointe-aux-Esquimaux, il n'y a qu'un portage accessible seulement pour les chiens en cométique, l'hiver.

De Pointe-aux-Esquimaux jusqu'à Longue-Pointe de Blanc-Sablon, il n'y a à peu près rien de fait, et pour y passer, l'hiver, il faut suivre en cométique le tracé de la ligne de télégraphe. On devrait, pour le moment, donner quelques octrois pour au moins faire tracer un portage qui serait passable l'hiver.

* * *

Si la côte n'a pas encore à proprement parler de chemins ou plutôt un système de voirie, on ne peut cependant en dire autant des moyens de communications maritimes.

Quant on songe à ce qu'était la navigation labradorienne il y a vingt-cinq ans, et quand on voit aujourd'hui des vapeurs de toute sorte qui longent la côte pendant la plus grande partie de l'année, on

espère le plus brillant avenir pour nos pêcheries côtières, pour le commerce en général enfin favorisé d'un système de transport maritime, pour passagers et marchandises, rapide et peu coûteux.

On doit d'abord attirer l'attention du gouvernement sur les nombreux bienfaits que les habitants de la côte Nord ont reçu de la compagnie des Frères Clarke depuis que les superbes navires de la Clarke Steamship Co., Ltd., sillonnent nos eaux fluviales.

L'on ne doit pas oublier non plus ce brave capitaine Fournier, propriétaire du vapeur "SABLE I", qui, lui aussi, rend des services signalés à la côte.

CHAPITRE CINQUIÈME

V—LA QUESTION INDIENNE

Une étude de la Côte Nord du Saint-Laurent, si courte soit-elle, serait incomplète sans quelques détails sur l'état présent des sauvages.

Il y a encore, sur la côte, environ 1500 sauvages appartenant presque en totalité à la nation montagnaise; on trouve cependant ici et là quelques nascapis, hurons et micmacs, mais en bien petit nombre. Ces derniers d'ailleurs ne forment nulle part des groupes distincts des autres Indiens.

Ce contingent d'environ 1500 sauvages représente tout ce qui reste de la nation montagnaise, une tribu indienne nombreuse et puissante qui habitait autrefois la partie Nord-Est de notre province.

Les derniers descendants de cette race, qui se meurt tranquillement sur la côte, vivent par petits groupes échelonnés partout, principalement dans la région centrale.

Leur nombre a diminué de moitié depuis un demi-siècle et on attribue cette diminution considérable à

une excessive mortalité infantile, qui est due d'abord à leur genre de vie, et ensuite à leur ignorance complète des notions les plus élémentaires d'hygiène.

Il est assez difficile de donner exactement le nombre de population de ces groupements de sauvages, car, comme l'on sait, ils mènent encore une vie nomade. Chaque été, et ordinairement au commencement d'août, ils partent presque tous, armes et bagages, et s'en vont dans le nord pour tout l'hiver; c'est là qu'ils se livrent à leur unique occupation; la chasse et la pêche. Tout ce pays du Nord, d'un côté jusqu'à l'Atlantique, de l'autre jusqu'à la Baie d'Hudson, est le territoire de chasse des Montagnais.

Au printemps, le plus souvent en mai, ils reviennent à la mer pour vendre leurs pelleteries, pour prendre des vacances et aussi pour acheter leurs provisions pour l'hiver qui vient. Comme il arrive assez souvent que l'Indien ne revient pas à son point de départ, la population à chaque endroit peut varier.

Voici cependant la liste des principaux postes où vivent actuellement les Indiens avec le chiffre de population de chacun:

Escoumins.	10	familles	40	âmes
Betsiamis.	130	"	520	"
Godbout	6	"	20	"
Shelter Bay.	7	"	23	"
Sept-Iles.	80	"	430	"
Mingan	41	"	131	"
Natashquan	22	"	65	"
Musquarro et le reste de la Côte	70	"	267	"
	366		1496	

Voilà tout ce qui reste d'une nation jadis puissante; on peut dire que, prochainement, on verra disparaître ces derniers représentants, mais, si un destin aussi triste est inévitablement réservé à cette race, on peut ajouter cependant qu'elle fait une belle mort.

Protégée de toutes manières au point de vue matériel par le gouvernement fédéral, par le Service des réserves indiennes, elle ne l'est pas moins au point de vue religieux par suite du zèle inlassable des missionnaires catholiques de la côte. Tous ces Indiens, sans exception, sont aujourd'hui des chrétiens pratiquants et fervents. En les convertissant au christianisme, en leur donnant dans la mesure du possible le bien-être matériel, bien que pour eux la transition de la vie sauvage à la vie civilisée semble leur être irrémédiablement fatale, nous nous trouvons à payer à cette nation, jadis fidèle alliée de nos ancêtres, les Français, l'énorme dette de reconnaissance que nous leur devons.

Par faveur, le gouvernement fédéral a cédé à la nation montagnaise quatre réserves de terrain sur la côte aux endroit suivants: BETSIAMIS, SEPT-ILES, MINGAN et NATASHQUAN. Ces territoire appelés les Réserves indiennes, ont été en quelque sorte détachés du territoire de la province et sont aujourd'hui sous la juridiction exclusive du gouvernement fédéral qui les administre par l'intermédiaire d'un service spécial appelé "Le Service des réserves indiennes", sous l'empire de la "Loi des Sauvages", Statuts Revisés du Canada, 1906, chapitre 81.

Au point de vue administratif, une réserve indienne est confiée à la juridiction immédiate d'un agent ou surintendant. Celui-ci demeure ordinairement en permanence sur le territoire réservé, et il en a le con-

trôle absolu; il peut en interdire l'entrée à qui que ce soit.

Les agents des réserves de la Côte sont les suivants: à Betsiamis, M. le docteur Wilfrid Barolet; à Sept-Iles, M. le docteur L.-N. Michaud; à Mingan, M. Frank Doyle; à Natashquan, M. Wilfrid Landry.

Le surintendant ou agent est juge de paix "ex-officio" et il connaît de toute affaire affectant la réserve ou les Indiens.

Le sauvage, en vertu de la loi, est assimilé à un mineur qui aurait pour tuteur l'agent de la réserve dont il dépend.

C. S. 1901, Montréal, Boucher vs Montour 4 R. P. Q. 175.

Le sauvage est à peu près complètement incapable civilement; théoriquement, il est cependant sujet britannique avec tous les droits et privilèges que ce titre confère; mais on doit ajouter que la plupart de ces droits et privilèges lui sont enlevés par "La Loi des Sauvages" et autres statuts. Comme formule pratique, on peut dire que en droit le sauvage possède tous les droits, privilèges et responsabilités d'un citoyen britannique sauf ceux qui lui sont enlevés par la loi.

K. B. 1909, Manitoba, Sanderson vs Heap, 19 Man. L. R. 122.

La nation montagnaise n'a plus aucune organisation nationale quelconque. Il y a bien encore théoriquement un chef pour chaque réserve, mais il n'a rien conservé de sa juridiction d'autrefois. Ce n'est plus maintenant qu'un simple fonctionnaire élu tous les trois ans par la bande habitant chaque réserve, par vote verbal, et sous la direction de l'agent. Il n'a plus de pouvoir, il n'a pas même de costume spécial; il a cependant une médaille qui lui est remise par le

Service des réserves indiennes et il la détient aussi longtemps qu'il demeure chef. C'est là le dernier vestige de la puissance illimitée des potentats des tribus d'autrefois. Aujourd'hui, ce prétendu chef n'a d'autre fonction que celle d'agir comme intermédiaire entre ses sujets et l'agent de la réserve.

Le sauvage montagnais est ordinairement petit de taille, mince, loin d'être robuste en apparence. Il a le teint basané, le visage pointu, les yeux très noirs, fuyants, taillés en amande, et les cheveux noirs, luisants et lisses. Pendant qu'il demeure sur la réserve, durant l'été, il est d'une paresse que rien ne peut secouer; il va à la messe, il est en effet très friand des pratiques extérieures de religion, il mange et il jase. Il passe des heures et des heures à parler avec ses compagnons, et la conversation ne paraît jamais languir.

La sauvagesse a les mêmes traits que l'homme, mais elle est ordinairement plus grassette. Elle semble aussi plus active, et même lorsque la famille vit à la mer, c'est elle qui s'occupe seule de tous les soins domestiques, à l'extérieur comme à l'intérieur. Malgré son apparence, le sauvage a cependant beaucoup d'endurance dans les bois; il peut parcourir à la raquette des distances considérables par jour et transporter sur son dos ou dans un traîneau des fardeaux très lourds, même jusqu'à 150 livres. Mais là encore son activité ne s'exerce sur rien autre chose que les travaux strictement nécessaires à la chasse et à la pêche; et c'est la femme qui doit faire tout le reste. C'est même elle qui doit couper et préparer le bois de chauffage, dresser la tente, soigner les enfants, etc. . .

Le sauvage n'a pas le moindre souci de l'hygiène;

il ne se lave jamais; on m'a même assuré que pas un sauvage ne savait nager; il vit de préférence dans une tente crasseuse même lorsqu'il est l'heureux propriétaire d'une maison qu'il s'est fait construire sur la réserve; il ne change d'habits que lorsqu'ils sont usés, et il n'a à peu près aucun soupçon de ce que peut être l'art culinaire. Rien d'étonnant que le fléau de la mortalité infantile et de la tuberculose règnent là en maîtres et que la longévité en moyenne ne dépasse guère 50 ans.

Dans ses rapports avec les blancs, le sauvage est timide, méfiant et sournois. Par contre avec ses co-sauvages, on le dit très honnête; la parole donnée à son compatriote est sacrée; il ne lui fera jamais de tort. On cite par exemple le respect que tout sauvage a pour le terrain de chasse de son voisin. On sait que chaque famille s'est taillé un territoire de chasse à même les forêts de l'extrême Nord. Chacune regarde ce territoire comme propriété exclusive. On se la transmet de père en fils. Jamais un sauvage, paraît-il, n'osera braconner sur le terrain d'autrui et il respectera même les dépôts de provisions, appelés "caches", qui y sont mis en réserve par le prétendu propriétaire.

Le sauvage est très religieux; il honore, vénère le missionnaire. Il est par suite très moral. Il assiste avec grande piété à tous les offices religieux. Il aime tout spécialement le culte extérieur, et pour lui on fait tous les offices avec grande pompe et cérémonie. Les églises sont toujours abondamment décorées avec fleurs et fanfreluches multicolores où doivent dominer surtout le rouge et le vert. Pour la religion, il donnera n'importe quelle somme d'argent, ou plutôt les plus belles peaux de sa chasse.

La fête nationale et même religieuse du Monta-

gnais est l'Assomption de la Sainte-Vierge, le 15 août. C'est ce qu'on appelle "La Mission". C'est jour de grandes réjouissances dans chaque réserve et les sauvages, à plusieurs lieues à la ronde, viennent y prendre part. Après les offices religieux du matin, il y a grande procession, pendant laquelle se mêlent prières vocales, chants et coups de fusils. On transporte à travers le village, en grande pompe, une statue de la Sainte-Vierge, toute enrubannée, jusqu'à un reposoir où a lieu un salut du Saint-Sacrement. Cette fête coïncide ordinairement avec la date du départ pour les bois, et on implore les bénédictions du ciel pour une chasse fructueuse.

Le Révérend Père Denis Doucet est le missionnaire attitré des sauvages de la côte et il déclare que son sacerdoce lui procure beaucoup de consolations surtout à cause de la grande facilité avec laquelle il conduit son troupeau respectueux et soumis dans le vrai chemin.

Au point de vue intellectuel, le sauvage est absolument borné. Il est radicalement incapable de tout développement. Il apprend facilement, il est vrai, à lire et à écrire, grâce à la grammaire et au dictionnaire de la langue montagnaise préparés par les missionnaires; et, de fait, tout Indien sait lire et écrire le Montagnais; mais là se borne tout le développement intellectuel dont il est capable. Les missionnaires ont souvent essayé de faire instruire des petits garçons et des petites filles indiennes avec l'idée d'en faire des prêtres et des religieuses, mais ce fut peine perdue. Ils ne parviennent pas à raisonner plus qu'un enfant en bas âge; ils demeurent naïfs, crédules et ignorants.

Resté superstitieux, le sauvage ne donnera jamais

d'os ni de viande de gibier à son chien, car cela fera disparaître le caribou pour tout l'hiver prochain; il ne prendra pas plus de 99 martres car autrement il ne pourrait pas en trouver une la saison suivante; arrive-t-il subitement l'hiver un dégel inquiétant, il fait en toute hâte, à l'insu de la maisonnée, un lièvre de neige en arrière de la tente, la tête tournée du côté nord-ouest, et si personne n'a connaissance de ce stratagème, le thermomètre devra baisser de 25 à 30 degrés et même plus le lendemain, etc., etc.

* * *

Voilà en quelques mots les traits caractéristiques de la vie indienne actuelle sur la côte nord. Voilà jusqu'où la décadence peut atteindre une race. On se console en constatant que ces dégénérés paraissent heureux. S'ils meurent, individuellement ou collectivement, la mort est édifiante. Ils vivent ou plutôt se laissent vivre sans le moindre souci du "struggle for life", car si la chasse fait défaut, si même on ne va pas faire la chasse, le gouvernement est là pour distribuer à tous maints secours, tentes, fusils, couvertes, provisions, etc. Et quand la mort viendra, le Ciel devra être la juste récompense de ces chrétiens fervents si dociles à suivres les enseignements de Dieu et de l'Église. Heureux mortels tout de même dans leur déchéance!!

CHAPITRE SIXIÈME

VI—L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'instruction publique est une question primordiale pour la côte nord.

Ce qui rend le problème embarrassant, c'est que les familles catholiques sont rarement groupées ensemble, mais plutôt disséminées sur tout la côte.

Et le recrutement des instituteurs et institutrices y est difficile. Par bonheur le couvent de la Pointe-aux-Esquimaux fournit chaque année un bon nombre de jeunes filles instruites et dévouées qui vont un peu partout, certaines de trouver un digne théâtre à leur dévouement.

Et même quand l'institutrice est au poste, le problème n'est pas entièrement résolu. Reste la question financière, et combien angoissante! Les subventions reçues et autres revenus sont loin de répondre aux besoins.

La partie inférieure de la côte de Natashquan à Blanc-Sablon est celle qui souffre le plus au point de vue de l'instruction publique. On m'a même assuré

qu'il n'y avait pas dans cette région aucune école publique française organisée. Par contre les Anglais protestants, qui sont relativement nombreux dans ces endroits, en ont plusieurs.

Il arrive que le gouvernement refuse des octrois parce qu'il n'y a pas de corporations scolaires régulièrement et légalement organisées. Ne serait-il pas opportun d'amender la loi et de créer une exception pour cette côte, qui est certes dans une situation exceptionnelle, et souvent dans l'impossibilité absolue de faire fonctionner une commission scolaire tout-à-fait légale ? Cela encouragerait et seconderait le zèle admirable que l'on constate partout sur la côte pour l'instruction publique. Les pêcheurs apprécient comme tout le monde l'avantage du savoir. Pour faire donner quelque instruction, ils s'imposent souvent des sacrifices considérables.

On peut dire que, sur la Côte Nord, l'instruction élémentaire est très répandue et surtout très en honneur. Partout on donne avec plaisir les sommes demandées pour faire construire des écoles et pour payer les maîtresses. Mais ces pauvres gens ne peuvent faire plus.

Après le voyage que j'ai fait, j'ai l'impression que toute la jeune génération sait lire, écrire et compter parfaitement.

Cependant, l'instruction supérieure intermédiaire y fait absolument défaut quant aux garçons. Les jeunes filles peuvent, à peu de frais, aller s'instruire au couvent de la Pointe-aux-Esquimaux, tandis qu'il n'y a, pour les garçons, absolument aucune institution d'enseignement supérieur. Quelques familles envoient bien leurs enfants à Québec ou ailleurs, mais cela, à combien de sacrifices.

En considérant que les jeunes filles de la Côte Nord font, pour la plupart, des cours modèles, tandis que les garçons n'y suivent en général qu'un cours très élémentaire, on voit tout de suite l'écart qu'il y a entre les deux sexes au point de vue instruction, et l'on songe immédiatement quelle désorganisation sociale cela pourra entraîner, dans dix ou quinze ans, si l'on n'y porte remède.

En effet, la jeune fille instruite ne mariera pas toujours un jeune homme instruit, et cela aura certainement des effets désastreux.

Le moyen d'obvier à cette situation très grave, c'est la suivante: il faudrait, de toute nécessité, organiser des écoles modèles pour garçons à au moins deux endroits de la côte; à la Pointe-aux-Esquimaux et aux Sept-Iles.

Plus tard, lorsque les développements de la Rivière-aux-Outardes et de la Rivière Manicouagan auront été complétés, il sera alors nécessaire d'ouvrir une institution de cette nature à ces derniers endroits.

Il s'agirait de commencer très sommairement, et cela pourrait se faire à bien peu de frais, étant donné que les habitants de la côte nord sont tous très désireux de faire instruire leurs fils; un petit octroi serait suffisant au début.

Avec de telles écoles supérieures tous les habitants de la côte nord pourraient faire faire un cours modèle à leurs fils, ce qu'ils désirent de tout cœur, et tous trouveraient à proximité de ces écoles, à la Pointe-aux-Esquimaux ou des Sept-Iles, des parents ou des amis qui pensionneraient leurs fils à bon compte. Ce serait là réaliser le vœu le plus ardent de tous nos canadiens de la côte.

* * *

Je conclus donc que nos pêcheurs et autres habitants de cette région sont loin d'être négligents pour la cause de l'Instruction publique. Leur zèle est admirable, et, puissamment secondés par les Révérends Pères Eudistes, ils ont accompli tout ce qui est humainement possible en rapport avec leurs moyens.

Seulement, ils ne peuvent pas faire l'impossible.

Je supplie donc le gouvernement de leur venir en aide dans une affaire de si haute importance. Ainsi, l'on fera œuvre éminemment nationale.

Maintenant, toutes les écoles de la côte sont dans le besoin et de là vient la grande difficulté de répartir avec discernement les octrois.

Je conseillerais de nommer un inspecteur général pour toutes les écoles de cette région. Monseigneur Leventoux est aujourd'hui inspecteur, mais il ne peut tout faire et surtout il ne peut visiter chaque école.

La nomination d'un inspecteur général pour toutes les écoles aiderait puissamment Monseigneur; l'Inspecteur pourrait lui faire rapport, après avoir visité lui-même toutes les écoles, et après les avoir classifiées suivant l'urgence des secours nécessités.

On pourra ainsi distribuer à bon escient les octrois dont on pourra disposer.

Et que d'autres services pourra rendre un tel inspecteur général! choix des institutrices, vérification de leurs qualifications, directions pédagogiques, fréquentation de l'école au point de vue hygiène, etc.,

Nous terminons donc ce court chapitre en disant que l'instruction publique nécessite une intervention immédiate de la part du gouvernement.

CHAPITRE SEPTIÈME

VII—CONDITIONS SANITAIRES—INSUFFISANCE DU SERVICE MÉDICAL ET D'HYGIÈNE

Il y a généralement beaucoup à faire sur la côte au point de vue sanitaire, surtout dans la région labradorienne.

Comme je l'ai dit ailleurs, nos compatriotes de là-bas ne comprennent pas moins cette question que leurs frères des autres régions de la province. A ce point de vue, la côte peut souffrir la comparaison avec n'importe quelle autre partie rurale de chez nous. Tous se rendent compte de la nécessité de satisfaire aux exigences de l'hygiène, sous tous ses aspects.

Cependant la question, au point de vue strictement pratique, n'est pas aussi facile à résoudre sur la côte qu'ailleurs. On trouve là un grand nombre de petits établissements ou postes, distants souvent de plus de vingt milles les uns des autres, sans aucun moyen de communication pendant au moins la moitié de l'année, habités par quelques familles seulement;

ces gens sont ainsi forcément privés de tout secours médical préventif ou curatif. Livrés à eux-mêmes, sans assistance, ils sont assez souvent portés à se négliger soit à cause de la trop grande tâche qui leur incombe, soit encore à cause du peu d'importance qu'ils attachent aux prescriptions de nos hygiénistes.

On peut dire cependant que tous en général luttent dans la mesure de leurs forces, autant que possible, pour préserver la santé individuelle et publique. Dans la plupart des logements on remarque en effet une grande propreté; on constate que tous s'occupent de donner aux malades et aux enfants les meilleurs soins. Mais l'hygiène est une science qui s'apprend, et de plus elle progresse par de nouvelles découvertes et des applications constamment perfectionnées. On pourrait donc faire beaucoup pour les aider; on pourrait encourager les uns, stimuler les négligents, exposer à tous les principales notions hygiéniques tout en conservant les bonnes habitudes prises auparavant.

C'est surtout au point de vue médical que la question se pose. Nous verrons que la plus grande partie de la côté labradorienne se trouve à peu près privée de toute assistance médicale.

Heureusement, le gouvernement provincial, qui, par l'entremise de l'Honorable Secrétaire Provincial a à cœur le progrès de l'hygiène et de la santé publiques, même dans les territoires non organisés, a déjà commencé à s'occuper de ces pauvres populations disséminées sur une côte, longue de près de 300 lieues. Cette année on verra ouvrir à la Rivière au Tonnerre une maison de secours médical sous la direction d'une garde-malades d'expérience. Précieuse initiative qui sera continuée dans la suite en dotant d'un semblable

établissement de nécessité primordiale tous les postes centraux de la côte, surtout aux endroits où il n'y a pas de médecin à proximité.

Après avoir vu et visité toute cette côte, je vais vous dire ce qui d'après mon humble opinion, devrait être fait.

Sans tenir compte des différentes conditions qui se présentent ici et là, on peut dire d'une manière générale que la côte a besoin d'hygiène et de service médical approprié. Avec de l'hygiène, on y conservera la santé des nôtres, et avec de l'assistance médicale devenue possible, on permettra à tous de récupérer une santé compromise.

L'hygiène a pour objet tout ce qui sert à tenir l'organisme humain en bon état; elle concerne tout ce qui touche au maintien ou à la défense de la santé; elle enseigne tout ce qu'il faut faire pour éliminer les causes pernicieuses des maladies de toute sorte.

Pour un premier pas, c'est de pousser activement et immédiatement sur toute la côte la grande campagne d'hygiène conduite actuellement ailleurs avec tant d'efficacité par le Conseil supérieur d'hygiène de la province de Québec sous les auspices et avec l'appui efficace du gouvernement provincial, en recourant d'abord à l'éducation de cette population. Privés souvent de toutes connaissances hygiéniques depuis longtemps à cause de leur éloignement, privés même de tout soin médical depuis le début de leur existence, nos pauvres concitoyens de la côte nord ne connaissent pas peut-être tous, les précautions minutieuses que nos hygiénistes regardent comme absolument indispensables et obligatoires.

Une campagne active d'éducation populaire par le tract, par la brochure, par la circulaire ou l'affiche,

par la conférence et la démonstration surtout, éveillerait l'attention de gens qui ont été pendant trop longtemps privés de toute assistance, et qui n'ont pu acquérir ce souci éclairé d'une santé précieuse à conserver ou à récupérer.

Comment voulez-vous que l'on croit à la malignité de microbes, de virus, dont on ignore l'existence? Que voulez-vous attendre d'une lutte contre de tels ennemis quand vous ne réalisez toute leur force que lorsqu'ils ont déjà contaminé tout votre système?

Éducation d'abord, il faut crier, gare! car on ne soupçonne souvent même pas le danger.

Une telle campagne d'éducation sanitaire, après avoir fixé l'attention publique dira à tous ce qu'est la merveille du corps humain et ce qu'il faut faire pour le protéger: l'air, la chaleur, la lumière, l'eau, la propreté et les soins appropriés à chaque organe, l'alimentation, le vêtement, le travail et ses conditions, le repos, le logement et ses nécessités; elle lancera le cri d'alarme contre tous les microbes et les miasmes pernicieux, elle criera gare contre la contagion et toutes ses formes, elle enseignera ce qu'il faut faire pour immuniser tous et chacun, et elle montrera à tous quels soins il faut prendre des malades et quelles mesures adopter en cas d'accident.

Le moyen d'assurer à cette campagne d'éducation sa pleine et bienfaisante valeur, il est indispensable de mettre à la disposition de tous au moins l'assistance médicale strictement nécessaire.

Dans la région inférieure de la côte, il n'y a que deux endroit où l'on puisse trouver un médecin: Havre Saint-Pierre et Harrington. Deux médecins seulement pour tout la côte allant de Sept-Iles à Blanc-Sablon, une distance de près de 500 milles.

Et pour toute cette immense région, un seul hôpital: l'hôpital Grenfell, de Harrington! Heureusement que la Deep Sea Mission, qui contrôle l'Hôpital Grenfell a établi ici et là quelques "Nursing Station" ou postes de secours confiés aux soins de garde-malades d'expérience; heureusement aussi que notre gouvernement a pris l'initiative d'envoyer là-bas des gardes-malades pour soigner ces infortunés, les guérir et les instruire, comme l'on fait actuellement pour la Rivière-au-Tonnerre, car ces braves familles de ce littoral Laurentien demeureraient à la merci des plus graves maladies, impuissantes souvent par manque d'éducation sanitaire en face des causes qui les provoquent généralement.

Je parle spécialement pour la région inférieure de la côte, car la partie Est ne se trouve pas du tout dans la même situation. La région que j'ai appelée agricole, de Tadousac à Betsiamis, ne souffre pas de ce côté d'un façon alarmante; plusieurs médecins sont établis dans les belles paroisses qu'on y trouve. Quant à la région dite industrielle, le besoin n'est pas plus pressant, car à chaque endroit où il y a une exploitation forestière, la compagnie y a à sa solde, grâce à la prévoyance du gouvernement provincial qui en a fait une obligation légale, une médecin et souvent même un hôpital organisé qui distribuent à tous venants les secours de la science médicale préventive et curative. Malheureusement, ces médecins, débordés qu'ils sont par les soins assidus à donner aux bûcherons de la compagnie, ne peuvent facilement se déplacer, et l'on ne peut toujours venir jusqu'à eux.

Combien plus angoissante est la situation de la côte en bas des Sept-Iles, là où tout secours médical est généralement introuvable. Sans doute, on demande en cas d'accident ou de maladie grave, des

10

consultations par le télégraphe, mais quels maigres résultats on peut obtenir par ce moyen.

J'ai bien un moment songé à la Fondation Rockfeller, mais tout en souhaitant qu'une telle organisation fût possible pour la côte, j'ai vite constaté que les exigences ou conditions de cette Fondation ne pouvaient actuellement autoriser l'établissement d'un de ces comités de Comté au Labrador.

Dans les circonstances, la chose qui s'impose, c'est l'établissement d'un hôpital à Havre Saint-Pierre, sous la direction d'au moins deux médecins-chirurgiens assistés de plusieurs gardes-malades. On pourrait ouvrir, à cet hôpital, un bureau médical et d'hygiène; on y fournirait gratuitement ou à des prix modérés les consultations, les médicaments, les secours cliniques et chirurgicaux; on établierait des tournées régulières d'inspection et de conférences.

Havre Saint-Pierre, tant par son importance que par sa situation centrale, est l'endroit tout indiqué pour une œuvre de cette nature. Le gouvernement doit procurer aux nôtres de là-bas une institution bien canadienne-française et catholique, où nos compatriotes de notre race et de notre religion iront refaire une santé menacée, ou bien vivre encore dans une atmosphère française et catholique les derniers jours de leur vie sur cette terre.

J'ai également remarqué qu'un service d'hygiène dentaire s'imposait. Il est aujourd'hui prouvé hors de tout doute que des mauvaises dents sont la cause d'un grand nombre d'états pathologiques. Or, on trouve sur la côte un grand nombre de personnes qui ont les dents dans un état affreux de carie et de pyorrhée; cela est principalement dû à la mauvaise eau que l'on est obligé de boire en certains endroits. Et comme le dentiste est à peu près inconnu, sauf

par les incursions qu'y font quelquefois quelques jeunes praticiens plutôt pour refaire leur portefeuille que pour soulager la misère humaine, il arrive que ces personnes conservent cette mauvaise denture au détriment de leur santé et même au péril de leur vie.

Le gouvernement pourrait envoyer, tous les ans, un dentiste d'expérience visiter tous les postes de la côte; cet expert montrerait à cette population l'importance capitale du traitement des dents, et il prodiguerait à des prix raisonnables tous les soins nécessaires.

Pour perpétuer l'efficacité de ces œuvres sociales, humanitaires et bienfaisantes, de même que pour assurer une statistique exacte et enquêter sur les nouveaux besoins, le gouvernement pourrait nommer pour la côte un inspecteur d'hygiène qui y ferait une tournée tous les ans. Cet officier verrait à ce que la loi et les règlements du Conseil Supérieur d'hygiène soient fidèlement observés partout là comme ailleurs et il produirait un compte rendu officiel de sa mission.

Voilà en quelques mots mes conclusions quant à la question sanitaire.

J'ai voulu faire connaître à ce point de vue la situation des nôtres de là-bas tant sous le rapport du comfort, que de la santé et des conditions morales de l'existence. Les besoins généraux de cette population sont plus grands, plus pressants et plus urgents que ceux des autres parties de la province. Tout homme public dévoué au bien-être de ses concitoyens comprendra aisément, sans que j'y insiste davantage, quel champ d'action s'ouvre pour l'amélioration et le prolongement de la vie humaine dans ce rude pays.

FIN

LETTRE DE MONSIEUR LE CAPITAINE ARTHUR A. SCHMON

A L'AUTEUR

Au moment où ce volume allait sous presse nous avons reçu de monsieur le capitaine Arthur A. Schmon, gérant général de Ontario Paper Co., Limited, à qui nous avions envoyé copie du manuscrit, une lettre intéressante que nous croyons devoir publier ici presque en entier. Elle complètera certaines données, corrigera quelques erreurs échappées à l'attention de l'auteur et réparera des oublis involontaires.

ONTARIO PAPER CO., LIMITED.

810, Shaughnessy Bldg.

Montreal, Que.

Jany 31, 1927.

Mr. Edgar Rochette,

80 St. Peter St.,

Quebec, Que.

Dear Mr. Rochette,

I am returning herewith your notes on the North Shore of the St. Lawrence, which I have read over carefully. Your compilation is exceedingly interesting, and contains a fund of knowledge, which, if properly disseminated, must do a lot towards promoting a greater interest in that section of the Country, in which we are both interested.

For a general comment on the work, I think you have gone into everything very thoroughly, and there is nothing important—of which I can think—which

should be added. I do want to draw your attention, however, to a few minor points.

In your fourth chapter under "ROADS" you mention the necessity of having a road between Bersimis and Pointe-des-Monts. I wonder whether the subject of this road could not be discussed in a little more detail. For instance on Saturday morning I received a wire from the North Shore advising that the mail had been lost on Friday at Pointe-des-Monts in a storm. Last year we had the same kind of an accident, but fortunately not all of the mail was lost. I say fortunately because I mean that some of it was saved, but as far as inconvenience was concerned, we were still working as late as this Fall trying to straighten out the confusion resulting from this partial lost a year ago. Cheques, which had been sent through the mail, and which had never arrived at their destination, were lost. Naturally each of these claims was investigated; cheques were protested and new ones made out. You can imagine the trouble which we had—not to speak of losing very important correspondence and records, which were being sent down to our plant at Shelter Bay, by mail, and which required in most cases immediate action. Now again this year, we again have the same thing occurring.

To my mind it is absolutely essential that this road between Bersimis and Pointe-des-Monts be built and that it be started this year. We understand that the Federal Government is only too anxious to send the mail by the land route, but they do not feel that they have the authority to build roads in the Province. This is a matter which should be built up by the Provincial Government. If this road is provided, we are sure from what we understand that the Federal Government will insist on the mail carriers taking the

mail right through by land rather than by canoe. This would not only insure the safety of the mails, but their regularity. It would also enable people to travel along the North Shore without incurring the risk of having to go on the sea in a small canoe for a distance of 40 to 50 miles. As you know the road was extended from Bersimis to Outardes Falls. By doing a small amount of improving on the Outardes Falls road we will have a good road. Next year the Government should actually start a road, between Outardes Falls and Manicouagan at least. It would be wonderful to have a road all the way to Pointe-des-Monts.

As a matter of fact we already have a road between Franquelin and Godbout.

As far as the first road building programme would be concerned, it would be necessary to extend the road from Outardes Falls to Franquelin and from Godbout to Pointe-des-Monts. Ameliorations and improvements could be made to this road from year to year.

We are disposed to help along with the road from Outardes Falls to Manicouagan, providing of course that the other Companies, who would be beneficiaries would participate. We believe that the Federal Government should also be induced to give some aid to the building of this road under the guise of a mail subsidy.

I think this matter should be discussed in your pamphlet at even greater length, and have the responsibility for the building of these roads placed definitely with either the Provincial or the Federal Government, and not allow the present condition to continue, especially with the important industries, which are now down there, and the necessity of carrying on business during the winter months.

If mails are going to be lost every year, containing essential and important documents, cheques, etc., you can easily see that for all practical purposes, the mails cannot be used except for unimportant business.

In your chapter on "Nomenclature", description of villages, etc., I note that you have omitted to include a description of the village, which we now have at Outardes Falls. This place is now called Chute-aux-Outardes. It is situated eight miles from the Gulf of St. Lawrence on the Outardes River at the foot of the falls. There are at present from 500 to 600 men there employed in constructing a power development of 40,000 H. P. The work started last summer, and a railroad 2½ miles long has been built. An auxiliary power house has been completed furnishing 1500 H. P. special power for construction purposes on theManicouagan and Outardes Rivers. Large boats of shallow draft can unload at the wharf which has been built, while scows can bring freight from steamers at the Mouth of the River. This freight can be unloaded directly to the railroad cars and transported to proper locations. Outside of the construction camps, there are eight permanent houses built. There is also a system of running water provided.

Under Manicouagan we note that you state the Gulf Pulp & Paper Company has obtained hydraulic powers on the Outardes River and Limits on the Manicouagan. This is a mistake. The Ontario Paper Co., which is our firm, is the Company that is developing the water power at Outardes. They also have 2000 square miles of limits on the Manicouagan River. We are planning for an actual development of 300 tons of groundwood and sulphite pulp. The Anglo Canadian Co. also has limits on the Manicouagan River. They will obtain their wood for the purpose

of manufacturing into pulp at their new mill, which is being constructed at Limoilou..................

....

I think you should also include in your particulars regarding Shelter Bay that the Company has an amusement hall, where its employees can congregate to play pool, cards, etc. The Company also shows free moving pictures twice a week during the winter. It also has a hotel in which its employees are commodiously housed. The village is also lighted with electricity and has an electric system which is at the disposition of the inhabitants of the village without charge. They also have a central steam and electric heating plant from which all of the administrative buildings and many of the private homes are heated. They also have a baseball field, tennis court and hockey rink, which are provided for the use of the employees.

I am sorry that I have not had time enough to have sent you this before, but before closing this letter I again wish to thank you for the privilege of reading over your very interesting article. I shall at all times be glad to co-operate with you in any way which you may desire.

With kind personal regards, I am

Sincerely yours,

ARTHUR A. SCHMON,
General Manager.

AAS:T.B.
Enclos.

TABLEAUX

VILLAGES, PAROISSES, HAMEAUX ET POSTES DE PÊCHE

LISTE AVEC LEUR POPULATION APPROXIMATIVE DE RACE BLANCHE

Nom	*Chiffre de population*
Tadoussac	650
Sacré-Cœur (Dolbeau)	950
Bergeronnes	850
Escoumins	1,150
Mille-Vaches	1,200
Portneuf	500
Sault au Cochon	10
Baie Laval	15
Rivière Blanche	15
Ilets Jérémie	20
Betsiamis	820
Ragueneau	1,500
Pointe aux Outardes	150
Papinachois	100
Manicouagan	500
Franquelin	250
St-Nicolas	20
Godbout	300
Pointe des Monts	15
Baie Trinité	35
Petit Mai	15
Ilets Caribou	115
Pointe aux Anglais	130
Rivière Pentecôte	450
Iles de Mai	10
Shelter Bay	800
Clarke City	500

Nom	*Chiffre de population*
Sainte-Marguerite..	60
Sept Iles	650
Moisie	200
Pigou.	15
Rivière Manitou	15
Rivières aux Graines.	35
La Chaloupe.	25
La Baleine.	12
Sheldrake	60
Rivière au Tonnerre	450
Dock	50
Jupitagan	20
Magpie	200
Rivière Saint-Jean.	275
Longue Pointe de Mingan..	300
Mingan	15
Havre Saint-Pierre	1300
Piastre Bay.	125
Aguanish.	225
Natashquan	350
Kégashka	40
Musquarro	15
La Romaine	60
Wolf Bay.	25
Itamamiou	15
Harrington	160
Tête à la Baleine.	90
Baie des Moutons	175
Gros Mécatina.	12
Baie Rouge.	40
La Tabatière.	45
Kékarpoué	6
Tête à la Baleine de l'Est.	7
Saint-Augustin.	150
Vieux Fort	50
Bonne Espérance et les environs.	75
Baie de Brador.	35
Lourdes de Blanc-Sablon..	125
Population totale de la côte, environ. ..	16,577

MUNICIPALITES RURALES ORGANISEES

LISTE

Tadousac,	Village et paroisse.
Sacré-Cœur (Dolbeau),	Paroisse.
Bergeronnes,	Paroisse.
Escoumins,	Paroisse.
Mille-Vaches,	Paroisse.
Portneuf,	Paroisse.
Municipalité des Sept Cantons Unis (Comté)	
Sept-Iles,	Paroisse.
(Saint-Joseph de Letellier, comprenant Moisie)	
Rivière au Tonnerre,	Paroisse.
Havre Saint-Pierre,	Paroisse.
Natashquan,	Paroisse.

* * *

MUNICIPALITES SCOLAIRES ORGANISEES

LISTE

Tadousac,	Pensionnat et plusieurs écoles.
Sacré-Cœur,	Quatre écoles.
Bergeronnes,	Cinq écoles.
Escoumins,	Trois écoles dont une de 4 classes.
Mille-Vaches,	Six écoles.
Portneuf,	Deux écoles.
Pointe aux Outardes,	Une école.
Godbout,	Une école.
Rivière Pentecôte,	Deux écoles.
Shelter Bay,	Deux écoles dont un de 3 classes.
Sept Iles,	Une école de 3 classes.
Moisie,	Une école.
Rivière au Tonnerre,	Deux écoles.
Magpie,	Une école.
Rivière Saint-Jean,	Une école.
Longue Pointe de Mingan,	Deux écoles.
Havre Saint-Pierre,	Couvent et plusieurs écoles.
Natashquan,	Une école.

BIBLIOGRAPHIE

"Brefs récits", de Cartier.
"Notes de voyage", de Champlain.
"Relations des Jésuites".
"Les écrits de Charlevoix.
"Au royaume du Saguenay", par J.-Ed. Roy.
"Le Saguenay", par Arthur Buies.
"La Côte Nord du St-Laurent et le Labrador Canadien", par Eugène Rouillard (1908).
"Labrador et Anticosti", par l'Abbé V.-A. Huard (1897).
"Récits du voyage de l'Abbé Ferland au Golfe St-Laurent.
"Récits de Faucher de Saint-Maurice.
"Récits de Voyages (Labrador, J. U. Gregory).
"Rapport de D.-N. Saint-Cyr.
"Rapport du Père Babel, "Annales de la Propagation de la foi de Québec", 1868.
"Vingt ans au Labrador", par M. de Puyjalon.
"Lettres sur l'Ile d'Anticosti", par Mgr Guay.
"Life and sport on the North Shore", par N.-A. Comeau.
"Tadousac and its Indian Chapel", par l'Abbé V. F. Harris (1920).
"Le Tour du Saguenay", par Damase Potvin (1923).
"Monographie de Tadousac", par l'Abbé Geo. Tremblay (1922).
"Notice sur l'Ile d'Anticosti", par Jules Despecher (1895)
"In Audubon's Labrador", par Charles Wendell Townsend, M. D.
"Along the Labrador Coast", par Charles Wendell Townsend, M. D.
"A Labrador Spring", par Charles Wendell Thousend, M. D
"Captain Carwright and his Labrador Journal", par Charles Wendell Townsend, M. D.
"Sand Dunes and Salt Marshes", par Charles Wendell Townsend, M. D.
"The lure of the Labrador wild", par Dillon Wallace.
"The Long Labrador Trail", par Dillon Wallace.
"Rapports de la Commission des Eaux Courantes de Québec".
"Série du *Bulletin de la Société de Géographie de Québec*'

TABLE DES MATIÈRES

A

Sujet *Pages*

B

C

Sujet *Pages*

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N